

Recueil des Actes Administratifs

---

# Conseil départemental du 14 décembre 2017

et

# Acte de l'Exécutif départemental



# Sommaire

## EXTRAITS DES DELIBERATIONS

### CONSEIL DEPARTEMENTAL

	Pages
<b>SERVICE COLLÈGES (12310)</b> .....	<b>1975</b>
Plan collèges du 21ème siècle.....	1975
Collèges publics - Convention de fonctionnement 2018.....	1976
<b>SERVICE RESSOURCES MUTUALISEES ET SOLIDARITES (12010)</b> .....	<b>1976</b>
Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) - Tarification 2018 des établissements et services sociaux et médico-sociaux .....	1976
Subvention de participation au fonctionnement des Restos du Cœur de Bar le Duc .....	1977
<b>DIRECTION INSERTION (12200)</b> .....	<b>1978</b>
Offre de service commune Pôle Emploi - Département à destination des demandeurs d'emploi les plus fragilisés.....	1978
Fonds d'appui aux politiques d'insertion 2018 .....	1978
Contrat d'Objectifs Territorial relatif aux métiers du sanitaire et du social dans la Région Grand Est (2018-2020).....	2026
<b>CABINET (20100)</b> .....	<b>2026</b>
Mission à Washington - Prise en charge de dépenses d'intérêt départemental .....	2026
<b>SERVICE AFFAIRES CULTURELLES (13310)</b> .....	<b>2027</b>
Développement culturel.....	2027
Assistance et ingénierie au service des territoires et de leurs acteurs (SDDEAC) .....	2027
Subvention de fonctionnement aux structures d'enseignement musical - 3ème répartition.....	2028
Matériel départemental .....	2028

<b>SERVICE COORDINATION ET QUALITE DU RESEAU ROUTIER (13630)</b> .....	<b>2031</b>
Conventions relatives à des travaux de voirie sur le territoire de diverses communes.....	2031
<b>SERVICE CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES MUSEES (13340)</b> .....	<b>2031</b>
Mise en valeur d'un itinéraire Donzelli dans le cadre du centenaire de la reconstruction en 2019 .....	2031
<b>SERVICE HABITAT ET PROSPECTIVE (13120)</b> .....	<b>2032</b>
Modification du Dispositif Départemental d'Aide à la Mise en Place de PLUi .....	2032
<b>SERVICE INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT ET TOURISME (13410)</b> .....	<b>2034</b>
Compte rendu annuel d'activités 2016 de la concession d'aménagement de la Zone d'Intérêt Départemental Meuse TGV .....	2034
<b>SERVICE PARC DEPARTEMENTAL (13640)</b> .....	<b>2043</b>
Modification du barème des prestations du Parc du 01/01/2018 au 30/04/2018.....	2043

## ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

<b>DIRECTION DU PATRIMOINE BATI</b> .....	<b>2046</b>
Arrêté du 21 décembre 2017 portant délégation de signature accordée au directeur du Patrimoine Bâti aux fins de déposer plainte suite à l'incendie de la brigade de gendarmerie désaffectée de Montiers sur Saulx du 12 décembre 2017 .....	2046

# Extrait des délibérations

## SERVICE COLLÈGES (12310)

### PLAN COLLÈGES DU 21ÈME SIÈCLE

#### DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE :

#### **Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen concernant le Plan collèges du 21<sup>ème</sup> siècle,

Vu l'avis du CDEN réuni le 5 décembre 2017,

Vu l'avis du CT réuni le 12 décembre 2017,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

#### **Après en avoir délibéré,**

- Décide de la nouvelle carte du réseau des collèges départementaux pour la rentrée 2018 établie sur la liste des collèges suivants : Collège Louis de Broglie à Ancemont, Collège Emilie Carles à Ancerville, Collège André Theuriet à Bar le Duc, Collège Jacques Prévert à Bar le Duc, Collège Raymond Poincaré à Bar le Duc, Collège Pierre et Marie Curie à Boulogny, Collège d'Argonne Site André Malraux à Clermont en Argonne, Collège les Tilleuls à Commercy, Collège J.B Lepage à Damvillers, Collège Louise Michel à Etain, Collège Louis Pergaud à Fresnes en Woëvre, Collège Val d'Ornois à Gondrecourt le Château, Collège Robert Aubry à Ligny en Barrois, Collège Jean d'Allamont à Montmédy, Collège Jean Moulin à Revigny sur Ormain, Collège Alfred Kästler à Stenay, Collège les Avrils à Saint-Mihiel, Collège St Exupéry à Thierville, Collège Emilie Châtelet à Vaubecourt, Collège les Cuvelles à Vaucouleurs, Collège Maurice Barrès à Verdun, Collège Buvignier à Verdun et en conséquence, autorise le Président du Conseil départemental à saisir les autorités compétentes de l'Etat pour la procédure de fermeture des collèges Jean Mermoz à Dun sur Meuse, Collège La Haute Saulx à Montiers sur Saulx et du site Jean Babin à Varennes en Argonne du collège d'Argonne, et autorise le Président du Conseil départemental à signer tous actes s'y rapportant,
- Approuve le projet de construction d'un collège neuf à Verdun dans le cadre d'un coût d'objectif prévisionnel global évalué à ce stade à 15 millions € TTC, avec fermeture simultanée, à l'ouverture de celui-ci, des collèges Barrès et Buvignier de VERDUN, et dans ce cadre :
  - o Autorise le Président du Conseil départemental à engager les démarches et négociations relatives à l'acquisition du foncier nécessaire,
  - o Autorise le Président du Conseil départemental à engager les études pré-opérationnelles afférentes au projet y compris le recrutement d'un programmiste puis d'une équipe de maîtrise d'œuvre,
  - o Autorise le Président du Conseil départemental à engager les éventuelles démarches administratives requises pour ce projet au titre de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Archéologie préventive,
  - o Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter les co-financeurs éventuels,
  - o Et autorise le Président du Conseil départemental à signer tous actes s'y rapportant,

- Donne délégation à la Commission Permanente pour prendre tous les actes complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions, et autorise le Président du Conseil départemental à signer tous actes s'y rapportant,
- Prend acte des orientations définies au titre du Plan d'investissement dans les bâtiments des collèges, du Plan numérique éducatif en collège et des éléments concernant la normalisation de la qualité de services en collèges.

## **COLLEGES PUBLICS - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018**

### **DELIBERATION DEFINITIVE :**

#### **Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la convention de fonctionnement 2018 à passer avec les collèges meusiens,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

#### **Après en avoir délibéré,**

Décide :

- d'adopter la convention de fonctionnement 2018 ainsi proposée, étant précisé qu'il s'agit d'un document « cadre », convention ayant pour objet de définir les termes du partenariat entre le Département de la Meuse et les collèges publics, généré par l'application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, et de préciser les modalités d'exercice de leurs compétences respectives ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions particulières découlant de ce document cadre avec tous les collèges publics meusiens.

## **SERVICE RESSOURCES MUTUALISEES ET SOLIDARITES (12010)**

### **OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES (OAED) - TARIFICATION 2018 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX**

#### **DELIBERATION DEFINITIVE :**

#### **Le Conseil départemental,**

Vu les articles L313-6, R314-36 et R.314-158 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification 2018 des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

#### **Après en avoir délibéré,**

Décide :

- De fixer le taux maximum d'évolution des dépenses de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux tarifés, hors mesures nouvelles, sur la base de l'enveloppe globale allouée au titre du budget 2017 à :
  - 1% d'augmentation des charges afférentes à l'exploitation (groupe I),
  - 1.3% d'augmentation des dépenses de personnel (groupe II) comprenant le Glissement Vieillessement Technicité (GVT),
  - 0.5% d'augmentation des dépenses de structure (groupe III) hors amortissement et frais financiers,
  - 1% d'augmentation sur les crédits de remplacement,

- De fixer le montant maximum de l'enveloppe globale budgétaire autorisée sur le budget des établissements et services, sur la base du taux maximum de reconduction, hors mesures nouvelles, à **83 361 623 €** répartis par groupe fonctionnel comme suit :

Groupe budgétaire	Enveloppe 2018 hors mesures nouvelles identifiées
<i>Dépenses du groupe I :</i> <i>dépenses afférentes à l'exploit. courante</i>	18 195 181
<i>Dépenses du groupe II :</i> <i>dépenses afférentes au personnel</i>	
<i>Dont dépenses de personnel hors CR</i>	56 261 526
<i>Crédits de remplacement</i>	892 905
<i>Dépenses du groupe III :</i> <i>dépenses afférentes à la structure</i>	8 012 011
<b>S/TOTAL</b>	<b>83 361 623</b>

le montant maximum de l'enveloppe globale budgétaire autorisée pourra évoluer au niveau de la masse salariale au regard des décisions nationales de revalorisation des salaires et ne prendra pas en compte l'incidence des travaux de rénovation et de sécurité nécessaires et occasionnant un surcoût de fonctionnement,

- De fixer le montant de l'enveloppe budgétaire globale des mesures nouvelles identifiées en 2018 estimé à **2 948 395 €**,
- Que les dépenses financées par le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS), évaluées par les établissements et services éligibles, soient affectées en 2018 à des mesures de gestion de ressources humaines non pérennes qui seront inscrites, le cas échéant, en crédits non reconductibles,
- Que la tarification des prestations d'hébergement dans les EHPAD fixée par le Président du conseil départemental, intègre dans le socle des prestations de blanchissage défini dans le décret n°2015-1868 du 30 décembre 2015, l'entretien du linge personnel. L'étiquetage du linge personnel n'est toutefois pas inclus et restera à la charge du résident.

#### **SUBVENTION DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES RESTOS DU CŒUR DE BAR LE DUC**

##### **DELIBERATION DEFINITIVE :**

##### **Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à apporter un soutien financier aux Restos du Cœur de Bar le Duc dans le cadre de l'aide alimentaire et l'aide à la personne en situation précaire,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

##### **Après en avoir délibéré,**

Décide :

- d'octroyer une subvention d'un montant total de **7 500 €** aux Restos du Cœur de Bar le Duc dans le cadre de l'aide alimentaire et l'aide à la personne en situation précaire et qui sera versée à compter de la notification de l'arrêté d'attribution,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté d'attribution.

**OFFRE DE SERVICE COMMUNE POLE EMPLOI - DEPARTEMENT A DESTINATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI LES PLUS FRAGILISES**

**DELIBERATION DEFINITIVE :**

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen portant sur l'offre de service commune Pole Emploi – Département à destination des demandeurs d'emploi les plus fragilisés, et la proposition de renouvellement de la convention correspondante pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 décembre 2021,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

**Après en avoir délibéré,**

Se prononce favorablement :

- sur la poursuite de l'engagement du Département dans la mise en œuvre en lien avec Pôle Emploi de l'accompagnement global de demandeurs d'emploi en difficulté, bénéficiaires du RSA ou non, l'engagement du Département étant attendu au titre de ses compétences sur les champs de l'action sociale et de l'insertion,
- sur la mobilisation à cet effet, d'une part, des 4 Coordinateurs Territoriaux Insertion en qualité de personnes ressources susceptibles d'assurer un rôle d'interface avec Pôle Emploi, et de conseil technique, d'autre part des travailleurs sociaux polyvalents de secteur pour la prise en charge du volet accompagnement social des bénéficiaires en binôme avec les conseillers professionnels Pôle Emploi dédiés,

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer avec Pôle Emploi la convention relative à l'offre de service commune Pôle Emploi – Département de la Meuse à destination des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 décembre 2021.

**FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2018**

**DELIBERATION DEFINITIVE :**

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen concernant le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI),

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

**Après en avoir délibéré,**

- Approuve le rapport d'exécution 2017 joint en annexe,
- Approuve les propositions d'actions à intégrer au FAPI pour l'année 2018, également jointes en annexe,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le projet d'avenant financier 2018 selon le modèle ci-annexé étant précisé que le montant définitif de la dotation d'Etat ne sera connu qu'au premier semestre 2018, ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.





## RAPPORT D'EXECUTION 2017

### CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017-2019

Selon l'article 2.5 de la Convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 signée le 18 avril 2017, le Département assume la charge de la préparation du présent rapport d'exécution de la convention d'appui aux politiques d'insertion. Ce rapport contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions d'insertion conduites par le département et ses partenaires sur le territoire.

Ce rapport fait l'objet d'une délibération du Conseil départemental en vue d'une transmission au préfet au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant la réalisation des actions. Les membres du Pacte Territorial pour l'Insertion sont destinataires du rapport ci-dessus mentionné.

#### Préambule

Créé au titre de la Loi de finances 2017, le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) s'ajoute aux dotations existantes dont le Fonds de Modernisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) et vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion, dans le cadre d'une convention de 3 ans (2017-2019) conclue avec le Représentant de l'Etat dans le département.

Cette convention a pour objectif de définir des priorités conjointes, déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions partagées autour d'un socle commun d'objectifs et d'actions supplémentaires répondant d'une part à des priorités nationales, et d'autre part à des priorités relevant du Programme départemental d'insertion et du Pacte territorial pour l'insertion.

Le Conseil départemental, le 23 mars 2017 a validé le principe de cet engagement pluriannuel, conduisant à la signature avec Madame la Préfète de la Meuse de la Convention d'Appui aux politiques d'insertion correspondante ainsi qu'à son avenant financier 2017. Au regard de l'enveloppe ouverte au niveau national, des départements ayant fait acte de candidature, et des critères de répartition assis sur le nombre de foyers bénéficiaires du RSA, c'est une enveloppe de 139 103 € qui a été attribuée au département dès la fin juillet.

L'octroi de ces fonds est sous tendu à deux conditions, la première d'ordre qualitatif tenant à la réalisation du programme d'action contractualisé et la seconde, financière, puisque le Département s'engage pour toute la durée de la convention, à inscrire annuellement des crédits au titre des dépenses valorisées au titre du FAPI au moins égaux à 95% des crédits inscrits l'année précédente.

#### Synthèse des actions conduites en 2017

S'agissant du socle commun d'objectifs, un travail substantiel a été engagé pour permettre une orientation et un accompagnement plus efficaces en premier lieu des bénéficiaires RSA, tenant compte également des perspectives de mise en œuvre de la dématérialisation de la demande de RSA et des nouvelles modalités d'échanges de données, tout particulièrement avec Pôle Emploi.

La convention d'objectifs et de moyens liant le département à l'Etat pour la mise en œuvre des contrats aidés aura été totalement mobilisée, soit un volume de 70 Contrats d'accompagnement

dans l'emploi, 20 contrats initiative emploi et 31,34 ETP au titre des Contrats à durée déterminée d'insertion dans les Ateliers et chantiers d'insertion.

Egalement, l'adoption par l'Assemblée départementale le 13 juillet dernier du Programme départemental d'insertion devrait permettre dans les meilleurs délais la signature du Pacte territorial également co construit avec l'ensemble des partenaires.

Parallèlement, deux initiatives nouvelles ont été proposées et conduites en 2017 au titre du renforcement des coopérations entre acteurs ; la première dédiée à la mise en œuvre de la démarche de développement social territorial conduite d'ailleurs en lien avec les services de l'Etat pour permettre de fixer à terme des partenariats sur les territoires intercommunaux autour de la cohésion sociale ; la seconde, à une échelle infra territoriale, mêlant problématiques de mobilité et aides alimentaires à partir d'une action conduite avec le CIAS de Bar-le-Duc sud Meuse autour de l'épicerie solidaire de Ligny en barrois.

Quant aux actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou locales, elles se sont inscrites en 2017 dans un renforcement d'actions existantes tant dans une logique d'insertion sociale (lutte contre l'illettrisme) que socio-professionnelle ou professionnelle (la clause sociale dans les marchés publics comme vecteur privilégié d'accès à la qualification et à l'emploi; l'insertion des jeunes et la diffusion des valeurs républicaines au travers de l'initiative « passeurs de mémoire de la Grande guerre), de façon à illustrer le spectre large des politiques d'insertion.

Le développement social, en tant que levier d'intervention impliquant l'utilisateur a également été mis en avant dans une expérimentation conduite sur le secteur de Revigny sur Orain autour de la thématique du « savoir habiter » visant à lutter contre la précarité énergétique.

#### Détail d'exécution des actions conduites en 2017

Les fiches suivantes reprennent les différentes actions inscrites en 2017 récapitulées ci-après :

Actions socle commun	Actions au choix - coopération	Actions au choix - supplémentaire
Apporter un accompagnement socio-professionnel adapté	Mettre en œuvre une démarche de développement social territorial	Lutter contre la précarité énergétique
Garantir une orientation	Mobiliser les actions liées aux aides alimentaires et promouvoir la mobilité	Lutter contre l'illettrisme
Signer un Contrat d'Engagements Réciproques		Promouvoir les clauses sociales d'insertion
Associer aux Equipes pluridisciplinaires des représentants des BRSA		Insérer des jeunes par l'activité économique en diffusant les valeurs républicaines
Conclure un Pacte Territorial d'Insertion (PTI)		
Conclure une Convention Annuelle d'Objectifs et de moyens (CAOM)		

**Action socle 1 - 2017**  
**Accompagnement socio-professionnel**

Partenaires associés	Les signataires de la convention cadre pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA)
Description	Animer et développer le réseau de référents uniques et partenaires pour permettre d'optimiser l'accompagnement des personnes dans le cadre de parcours d'insertion
Objectifs	Adapter les modes d'accompagnements aux profils des BRSA
Public cible	BRSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département
Action	Animation du réseau, notamment par la mise en place d'une ligne métier "référent unique"
Financements	Financements mobilisés par le Département sur un certain nombre de conventionnements (AMIPH, CCAS/CIAS, AMIE, MdE...) de l'ordre de 400000 € en 2017, hors valorisation des proratas ETP des Coordonnateurs Territoriaux d'Insertion en charge de l'animation des réunions
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions organisées Nombre et typologies des participants
Résultats des indicateurs	3 à 4 réunions organisées sur chacun des 4 territoires de CLIE , associant l'ensemble des référents insertion du secteur correspondant , soit en moyenne une vingtaine de participants par réunion

## encart qualitatif

Ces rencontres permettent :

- de diffuser de l'information concernant les évolutions des dispositifs dont le RSA, les réflexions en cours
- des échanges de pratique visant à partager le sens donné à l'accompagnement insertion, à questionner et harmoniser les exigences posées et à enrichir les techniques professionnelles de chacun. Au delà, les liens ainsi développés favorisent le travail ensemble au service des publics, et la complémentarité des offres de service de chacun,
- une connaissance de l'offre d'insertion disponible par le biais d'une présentation par le porteur, de visites sur site... visant à optimiser la mobilisation de cette offre dans le cadre des parcours. Ainsi, à titre d'exemple, l'Ecole de la 2ème Chance est intervenue sur l'ensemble du territoire, afin de rappeler le public accueilli, les modalités de prescription ainsi que les adaptations déjà mises en oeuvre. Un focus sur la "délocalisation" réalisée sur le site de Stenay a ainsi permis d'illustrer l'apport de ce dispositif pour une levée des freins psychologiques à la mobilité,
- le recensement de besoins non satisfaits

**Action socle 2 - 2017**  
**Orientation**

Partenaires associés	Partenaires signataires de la convention cadre pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA)
Description	Dans le contexte de la dématérialisation de la demande de RSA, accueil et définition <u>en lien avec les allocataires RSA</u> de la voie privilégiée pour une insertion sociale ou professionnelle, voire socio-professionnelle en fonction de leur profil
Objectifs	Renforcer l'information garantissant l'obligation d'informations définies à l'article L262-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles afin de favoriser l'engagement des personnes
Public cible	BRSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département
Action	Mise en place d'outils d'information et d'orientation : réunions d'orientation collectives, etc.
Financements	Valorisation des moyens humains mobilisés
Indicateurs d'évaluation	nature des outils mis en place nombre d'orientations réalisées et nature des orientations
Résultats des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le diaporama, support d'animation, actualisé au regard des évolutions du RSA ,</li> <li>- un livret en cours d'élaboration visant à donner aux bénéficiaires du RSA les repères principaux en matière de droit, dont l'accompagnement ainsi que les coordonnées des principaux services à contacter.</li> </ul> <p>- en matière d'orientation, le nombre d'orientations validées en 2017 reste stable, de l'ordre de 80 à 100 par mois sur le département, résultant pour une partie d'entre elles d'une démarche collective. A noter également que ce chiffre ne tient pas compte des réorientations étudiées dans le cadre des Equipes Pluridisciplinaires.</p>

<p>encart qualitatif</p>	<p>Si des réunions d'information collectives à destination de bénéficiaires du RSA existent en Meuse depuis plusieurs années, leurs objectifs et les modalités de leur animation ont évolué à plusieurs reprises. En 2017, il a été souhaité d'harmoniser les pratiques autour de 2 objectifs, d'une part d'informer les participants sur leurs droits et devoirs liés au RSA, conformément à la Loi, d'autre part de favoriser leur engagement en appréhendant davantage ce qui est attendu d'eux en termes d'engagement et ce qu'ils peuvent attendre de l'accompagnement. A ainsi pu être expérimentée une animation permettant aux personnes de s'auto-orienter" en fin de séance. Les résultats obtenus sont encourageants.</p> <p>A ce stade il est convenu d'étendre cette pratique à l'ensemble du département. Des questions essentielles perdurent néanmoins autour de la capacité du Département et ses partenaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à proposer une animation de qualité à proximité des publics concernés ceci compte-tenu de la ruralité du département et des problèmes de mobilité,</li> <li>- de garantir un accompagnement effectif à l'issue de l'orientation</li> </ul> <p>Par ailleurs, cette démarche visant une participation active des personnes dès l'étape de l'orientation, propre au dispositif RSA, doit pouvoir être abordée aujourd'hui dans une approche plus transversale des publics et de leurs besoins. Ainsi, pourraient être concernés des bénéficiaires du RSA devant être réorientés et/ou des demandeurs d'emploi fragilisés se voyant proposer l'accompagnement global ou l'accompagnement social exclusif.</p>
--------------------------	--

**Action socle 3 - 2017**  
**Contrat d'Engagements Réciproques**

Partenaires associés	Réseau des référents uniques
Description	Formalisation des engagements conjoints adaptés au profil de la personne accompagnée afin de favoriser son insertion
Objectifs	Accroître la formulation des accompagnements mis en œuvre au travers du CER dans une logique interdisciplinaire (polyvalence, CESF, enfance-famille, autonomie, insertion)
Public cible	BRSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Direction de l'insertion
Action	Contractualisation adaptée aux profils et besoins des personnes
Financements	pour mémoire action socle 1
Indicateurs d'évaluation	nombre de CER établis / partenaires nature des objectifs Objectif de progrès à l'horizon 2019 : augmentation du taux de contractualisation

<p>Résultats des indicateurs</p>	<p><u>Au mois de septembre 2017 :</u>          Les orientations des bénéficiaires du RSA sont ventilées comme suit : 62 % d'orientation vers PE, 20 % vers les services départementaux, 11 % vers un organisme en charge de l'insertion pro, 7 % vers les partenaires en charge de l'insertion sociale</p> <p><u>En ce qui concerne les CER conclus entre les bénéficiaires :</u>          61 % des bénéficiaires orientés vers le Département ont signé un CER (16 % de ces CER sont en cours)          45 % des bénéficiaires orientés vers les organismes partenaires hors PE et hors Dept ont signé un CER (26 % de ces CER sont en cours). A noter que les participations à des actions d'insertion ne sont pas toujours contractualisées (ex des CDDI en chantier d'insertion) alors même que l'accompagnement est réalisé. Le CER semble ainsi davantage utilisé comme un outil permettant de formaliser les efforts /engagements qu'il serait nécessaire de réaliser.</p> <p>En atteste les quelques chiffres ci-dessous relatifs aux actions contractualisées dans le cadre de l'accompagnement social:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>33 % - Actions liées à la Santé</li> <li>7 % - Actions Logement</li> <li>13 % - Actions Famille/Parentalité (garde d'enfants, soutien familial, etc.)</li> <li>10 % - Actions Autonomie Financière (dossier de surendettement, etc.)</li> <li>2 % - Actions Insertion Professionnelle (stages, formation, etc.)</li> <li>3 % - Actions Emplois (emplois aidés et non aidés)</li> </ul>
<p>encart qualitatif</p>	<p>Un effort conséquent est porté à l'accompagnement des publics, bénéficiaires du RSA ou non, en faveur de leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi le PDI/PTI 2017 - 2021 met l'accent fortement sur le développement des compétences y compris personnelles et sur la notion de parcours. Dans ce cadre, le contrat demeure un outil structurant du parcours, et un indicateur.</p>



<b>Action socle 4 - 2017</b> <b>Représentation des BRSA</b>	
Partenaires associés	Structures représentatives des bénéficiaires du RSA
Description	Participation aux Equipes pluridisciplinaires de représentants des BRSA
Objectifs	Avoir une connaissance du profil des BRSA dont la situation est examinée par les membres des Equipes pluridisciplinaires, particulièrement pour les personnes les plus marginalisées, tout en respectant le secret professionnel
Public cible	BRSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département - Direction de l'insertion
Action	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Maintenir un lien avec les acteurs sociaux locaux et les former aux évolutions des dispositifs nationaux et départementaux afin que ces derniers acceptent de participer bénévolement aux Equipes pluridisciplinaires ; ils peuvent ainsi renseigner les membres sur le profil des personnes dont la situation est inscrite à l'ordre du jour</li> <li>° Etudier en 2017 la faisabilité d'une présence des bénéficiaires du RSA en Equipe pluridisciplinaire, au regard des contraintes afférentes (densité de population, confidentialité,...)</li> </ul>
Financements	Valorisation du temps passé par les participants
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'EP où un représentant des BRSA était présent</p> <p>Note sur les conditions éventuelles d'une présence des bénéficiaires du RSA en Equipe pluridisciplinaire , au regard des contraintes afférentes.</p>

Résultats des indicateurs	Sur les 4 équipes pluridisciplinaires, participation d'organismes représentant les bénéficiaires du RSA
Encart qualitatif	<p>Une réflexion a été conduite en 2017 quant aux modalités éventuelles d'association de bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires, au regard d'un certain nombre de particularismes meusiens, vérifiables également dans d'autres départements peu peuplés et caractérisés par un rural diffus, avec de fortes problématiques de mobilité ; la Meuse est en effet un des Départements français les plus faiblement peuplés avec une densité de 31 habitants /km<sup>2</sup>, une faible hausse démographique et un vieillissement de la population. L'accès à la mobilité, à l'autonomie et à son maintien sont des préoccupations partagées.</p> <p>Aussi, la mise en œuvre des dispositions figurant à l'article L.262-39 ne permet malheureusement pas de respecter l'obligation de secret professionnel stipulé à l'article L262-44.</p> <p>Compte tenu d'une densité de population de 31 habitants/km<sup>2</sup>, la simple description de la situation du foyer sans dévoiler le patronyme suffit à dévoiler l'identité des personnes concernées.</p> <p>Exiger des possibles membres des EP, bénéficiaires du RSA, le silence le plus total de ce qu'ils auraient pu apprendre sur leur voisinage, représente une mise en difficulté et les expose aux sanctions prévues par l'article 226-13 du code pénal.</p> <p>En effet, le choix a été fait en Meuse de ne pas centraliser les Equipes pluridisciplinaires afin que les membres, intervenant en qualité d'experts, puissent disposer d'information sur le profil des personnes dont les situations sont examinées.</p>

## Encart qualitatif

La connaissance d'un proche hospitalisé, de capacités cognitives restreintes, d'un proche profitant du caractère influençable d'un bénéficiaire du RSA sont autant d'exemples d'informations qui ne peuvent pas être connues avec les seuls éléments figurant au dossier mais déterminent pourtant la décision d'application ou non d'une sanction, d'un ajournement, voire pour aboutir à une intervention des services sociaux.

Les actuels représentants des bénéficiaires du RSA (professionnels de centre sociaux locaux, bénévoles engagés auprès d'associations agissant auprès du public en précarité) sont des membres « ancrés » sur le territoire côtoyant, dans un cadre non contraint mais tout de même professionnel, la population locale en situation de précarité ; ils sont donc source d'informations précieuses.

Associer des bénéficiaires du RSA eux-mêmes aux Equipes pluridisciplinaire pose donc également la question de la perte de ces données déterminantes et de façon secondaire celle de l'accès à la mobilité de ces bénéficiaires du RSA pour se rendre aux commissions.

De surcroit, nombre de difficultés sont constatées au niveau des Départements pour faire adhérer des bénéficiaires du RSA aux instances et encore plus de parvenir à maintenir leur participation à celles-ci dans la durée.

Conscient que l'application de l'article L262-44 du code de l'action sociale et des familles est nationale, il est plutôt envisagé d'associer des bénéficiaires du RSA à des actions périphériques, par exemple de mise en place d'outils supports ou de communication afin de vérifier l'adéquation aux besoins et permettre ainsi une meilleure adaptation des dispositifs aux attentes.

<b>Action socle 5 - 2017 PTI</b>	
Partenaires associés	Les signataires du Pacte Territorial d'Insertion 2017-2021
Description	Décliner et formaliser les engagements partenariaux actés dans le cadre du Programme départemental d'insertion 2017/2021, par un pacte entre les différents partenaires institutionnels, organismes payeurs, associations et professionnels de l'insertion, ainsi qu'à terme les intercommunalités, pour préciser la nature de l'implication de chacun au service des politiques d'insertion, pour favoriser des interventions efficaces, coordonnées et mutualisées.
Objectifs	
Public cible	Ensemble des personnes en insertion, au-delà des bénéficiaires du RSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département - Direction de l'insertion
Action	Concertation, articulation de moyens, modes opératoires
Financements	valorisation du temps passé
Indicateurs d'évaluation	Signature du Pacte Territorial d'Insertion 2017-2021 Nombre de rencontres multipartenariales
Résultats des indicateurs	Validation du projet de Pacte territorial pour l'insertion dans le cadre de l'adoption du Programme départemental d'insertion par l'Assemblée départementale le 13 juillet 2017. Document soumis à l'ensemble des co-signataires éventuels pour saisine des instances délibérantes en vue d'une signature du PTI fin 2017.

<b>Action socle 6 - 2017</b> <b>Conclusion d'une CAOM</b>	
Partenaires associés	Etat et Département
Description	Participation du Département à la mobilisation et déploiement des contrats aidés auprès du public en précarité comme facteur d'insertion professionnelle
Objectifs	Etablir suite à concertation, une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) prévoyant l'engagement financier départemental en faveur de la conclusion de contrats aidés (CAE, CIE, CDDI) Participer aux instances de gestion et de suivi des contrats aidés
Public cible	BRSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département - Direction de l'insertion
Action	concertation avec l'Etat sur la volumétrie de l'intervention départementale selon les typologies de contrats. Conventionnement avec l'ASP
Financements	1 005 000€ inscrit au BP 2017 dont 15 000€ pour la gestion réalisée par l'ASP
Indicateurs d'évaluation	Conclusion de la CAOM Bilan : Typologie des employeurs de contrats aidés financés par le Département - Supports d'activité des contrats - Durée des parcours en contrats aidés - Typologie des sorties

Résultats des indicateurs	<p>Annexe 2017 de la COM 2016-2018 conclue le 1er février 2017</p> <p>Annexe établie sur la base de 70 CAE, 20 CIE et 31,34 ETP de CDDI</p> <p>CAE : 50 contrats conclus pour des associations et collectivités et 12 dans le secteur sanitaire et social.</p> <p>Moyenne des contrats : 1 an et 2 mois</p> <p>CIE : 7 bénéficiaires à la date du 4 octobre</p> <p>Taux de réalisation à 88,5% pour les CAE et 35% pour les CIE au 4 octobre (poursuite des prescriptions jusqu'à la fin de l'année).</p>
encart qualitatif	<p>Manque de visibilité des contrats conclus sur les ACI du fait de la procédure d'agéments.</p> <p>Manque de rigueur de certains prescripteurs s'agissant de la formalisation des demandes.</p> <p>Accentuation nécessaire de l'accompagnement réalisé par les employeurs et matérialisé dans les demandes de renouvellement par exemple.</p> <p>Le partenariat ancré entre les services de l'UD DIRECCTE, les prescripteurs (Pôle Emploi, Missions locales, Cap Emploi) et du Département a contribué au second semestre à la nécessaire adaptation, prenant en compte la révision du cadre national tout en intégrant les impératifs propres à chaque partenaire.</p>

**Action choix coopération 1 - 2017**  
**Développement social territorial**

Partenaires associés	Instances Départementales et territoriales, Intercommunalités, Partenaires locaux intervenant dans le domaine de l'insertion au sens large
Description	Définition des cadres de cohérence intercommunaux, territoires de référence pour la mise en œuvre des dynamiques de développement social territorial Engagement d'une démarche progressive de développement social sur les territoires intercommunaux meusiens au travers d'une réflexion associant , outre la Codecom, les partenaires départementaux et locaux du territoire qui jouent un rôle dans sa cohésion sociale
Objectifs	Initier dans un premier temps un état des lieux au niveau des différentes intercommunalités mettant en avant les atouts, faiblesses, opportunités et menaces
Public cible	Populations des territoires, prioritairement les personnes en insertion
Territoire couvert	Département
Pilote	Direction des maisons de la solidarité en lien avec les entités de la DGA Développement humain
Action	Diagnostiques intercommunaux établis à partir de données statistiques et de concertations avec les partenaires départementaux et locaux
Financements	Personnels départementaux
Indicateurs d'évaluation	nombre de rencontres partenariales organisées sur les territoires dont Comités locaux pour l'insertion et l'emploi (CLIE) au premier trimestre et nombre de participants ; fiches AFOM par intercommunalité (second semestre).

Résultats des indicateurs	2 séries de 4 réunions des Comités locaux pour l'insertion et l'emploi entre janvier et mars 2017 (avec plus de 200 participants à chaque fois) ; 4 réunions prévues d'ici la fin de l'année pour finaliser les fiches AFOM dans le cadre de la démarche de développement social territorial engagée avec les intercommunalités
encart qualitatif	<p>Dans le prolongement de la large concertation liée à la préparation du Programme départemental d'insertion, le conseil départemental de la Meuse a voté à l'unanimité le 13 juillet 2017 la mise en œuvre d'une politique de développement social territorial. Nouvelle pratique d'intervention sociale, le développement social territorial se veut être une réponse plus adaptée aux enjeux de société et vise à améliorer l'efficacité de nos interventions respectives.</p> <p>Cette démarche a été présentée aux élus des intercommunalités de mars à juillet 2017, en insistant sur l'intérêt d'une mobilisation collective permettant de favoriser la prévention plutôt que la réparation ; chercher à mobiliser les compétences des publics et des acteurs locaux pour répondre aux besoins exprimés et repérés sur les territoires.</p> <p>Dans le domaine des solidarités, ce partenariat intégrant la contribution de l'ensemble des acteurs institutionnels doit permettre de dégager les enjeux d'une intervention sociale concertée et coordonnée au profit des habitants, des familles aux personnes âgées et handicapées en passant par celles qui sont en parcours d'insertion, qui cherchent un logement... La politique de développement social est donc transversale à toutes les politiques publiques sociales départementales.</p> <p>Pour initier cette démarche, avec la volonté d'une opérationnalité rapide, il était indispensable de réaliser dans un premier temps une photographie sociale des territoires intercommunaux à partir de l'ensemble des éléments dont les uns et les autres disposent ; c'est l'objet des maquette AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) qui seront finalisées d'ici fin 2017/début 2018 à l'échelle des communautés d'agglomération et des communautés de communes.</p>



**Action choix coopération 2 - 2017****Action de mobilité en lien avec les aides alimentaires**

Partenaires associés	CIAS de Bar le Duc en lien avec les partenaires locaux
Description	L'épicerie solidaire portée par un CIAS accepte qu'une personne intègre ce dispositif d'insertion : * si celle-ci a un projet personnel (réaliser des économies pour financer un voyage scolaire, rembourser une facture impayée, financer la réparation d'un véhicule, etc.) et s'y tient * si l'intéressée intègre les actions collectives animées directement par le CIAS ou des actions d'insertion / d'informations animées par des partenaires extérieurs (accès au numérique, informations sur les éco-gestes, participation aux campagnes nationales de collecte de la Banque alimentaire, etc.)
Objectifs	Augmenter la participation des personnes aidées à des ateliers ou actions collectives Augmenter la mobilité des personnes en précarité résidant sur Bar le Duc Renforcer la coopération entre les Maisons de la Solidarité locales et l'Épicerie solidaire situé à Ligny en Barrois dirigée par le CIAS de Bar le Duc
Public cible	Personnes en situation de précarité
Territoire couvert	Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse
Pilote	CIAS de Bar le Duc - Direction de l'insertion
Action	* Promotion de l'usage du réseau de bus urbain auprès des bénéficiaires afin d'améliorer leur mobilité psychologique et physique * Organisation de rencontres partenariales, visites de travailleurs sociaux, promotion de cette action sous-mobilisée
Financements	valorisation des moyens humains mobilisés + 1000€ financement atelier de l'épicerie
Indicateurs d'évaluation	nombres de personnes intégrées au dispositif résidant à l'extérieur de Ligny-en-Barrois nombres d'orientations par les travailleurs médico sociaux départementaux nombres de rencontres/visites partenariales
Résultats des indicateurs	Nombre de participants : depuis l'ouverture en novembre 2015, on dénombre 62 familles (en nouvelles entrées) dont 31 ont été orientées par la MDS de Ligny et 1 par celle de Bar-le-Duc. 21 familles sont originaires des villages alentours : majoritairement Tronville-en-Barrois, Velaines et Menaucourt.

<p>encart qualitatif</p>	<p><b>Principes de base</b> : la personne paie 10% du prix réel, la durée est limitée. Les personnes épargnent en vue de la réalisation d'un projet bien défini (apurement d'une facture, déménagement, mobilier, code, voyage scolaire, achat d'une voiture...) Elles doivent démontrer que l'économie ainsi réalisée a permis de régler la facture ou réaliser le projet. Ainsi, elles sont rencontrées chaque mois en individuel par le travailleur social référent.</p> <p>Les personnes s'engagent en outre à participer à une action collective.</p> <p>Concernant la coopération des 2 Maisons de la Solidarité à l'épicerie sociale de l'agglomération portée par le CIAS, celle-ci est effective pour la MDS du secteur de Ligny en Barrois lieu d'implantation de l'épicerie; ainsi 2 CESF de la MDS ont animé une action collective pour les bénéficiaires, celle-ci sera reconduite en 2018.</p> <p>L'équipe de la MDS de Bar le Duc a pu orienter quelques personnes à l'épicerie toutefois les difficultés de mobilité amènent les personnes à s'adresser prioritairement aux structures de proximité. Une visite de l'épicerie a été effectuée en début d'année 2017.</p> <p>Les perspectives de travail sur la mobilité ont dû être différées du fait de la vacance du poste de coordinatrice territoriale insertion . Ce sujet reste d'actualité et devrait être réactivé dans les semaines à venir.</p>
--------------------------	---

### Action choix supplémentaire 1 - 2017

#### Lutter contre la précarité énergétique et agir auprès des publics sur la thématique du "savoir habiter"

Partenaires associés	Habitants (locataires, propriétaires occupants, bénévoles), Département, Etat, Office Public de l'Habitat, CMAL, EIMA, Poygone et autres partenaires départementaux et locaux impliqués
Description	<p>L'action recouvre deux volets visant à s'adresser à la fois aux publics locataires (du parc public ou privé) et aux propriétaires occupants ciblés par le PDALHPD. Elle vise à permettre l'apprentissage d'éco gestes et à impulser des actions spécifiques en faveur de l'insertion des publics cibles</p> <p><b>Pour les locataires :</b> Promouvoir des actions éducatives et pédagogiques favorisant une meilleure utilisation de son logement et contribuant à l'insertion des personnes concernées, telles que : les Ateliers Economie d'Energie, action coaching énergie (EDF); L'action de développement social lié au logement « Toi Toit mon Toit » piloté par la MDS de REVIGNY, l'Eco-logement à Verdun, porté par l'association Polygone (appartement pédagogique).</p> <p><b>Pour les propriétaires occupants :</b> L'auto-réhabilitation accompagnée est une intervention « sur-mesure » pour des propriétaires occupants. Elle prévoit à la fois une intervention sur le logement et un accompagnement social du ménage. Il s'agit d'une démarche participative et transversale, qui permet de s'adresser aux personnes « mal logées » ou se sentant mal dans son logement en leur accordant respect et responsabilité, pour qu'elles restent actrices de leur projet d'amélioration de leur habitat et qu'elles puissent retrouver confiance en elles.</p>
Objectifs	<p><b>Action "Savoir Habiter" :</b> Au travers d'ateliers ludiques et pédagogiques, il s'agit de : sensibiliser les participants sur les modalités pratiques d'accès à un logement, la consommation des fluides et la maîtrise de leur budget, le respect de l'environnement, du voisinage et du cadre de vie, les comportements éco-citoyens, la gestion des déchets...; permettre aux ménages de mieux se sentir au sein de leur logement, de pouvoir s'y projeter et de s'y maintenir.</p> <p><b>Chantiers ARA :</b> L'Auto Réhabilitation Accompagnée vise à : lutter contre le mal logement de façon efficace; permettre une insertion socio-professionnelle en restaurant un lien social; prévenir des soucis d'ordre sanitaire et agir sur la précarité énergétique; limiter les coûts de réhabilitation du logement</p>
Public cible	Tout public, locataires du parc privé ou public, propriétaire occupants, personnes en situation de précarité ou "défavorisés" définis dans le PDALHPD résidants sur les territoires considérés.
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Direction des Maisons De la Solidarité (+ Direction de l'Insertion, Service Habitat et Prospectives et services de l'Etat)

Action	<p>Le Service Développement Social Territorial en tant que pilote se charge de suivre la mise en oeuvre des dossiers et mobilise les partenaires lors des différentes étapes clés.</p> <p><u>Action "Savoir Habiter"</u> : Recensement des besoins au sein de la population, organisation et animation d'ateliers thématiques divers, plan de communication, enquêtes, debriefing avec le public, ...</p> <p><u>Chantiers ARA</u> : Diagnostic social et technique par le binôme d'opérateurs (CMAL et EIMA); Instruction des dossiers ANAH et présentation lors des CLAH; Réalisation des travaux par le propriétaire avec le soutien technique d'un encadrant d'EIMA; accompagnement des propriétaires sur le volet social par un travailleur social.</p>
Financements	<p>Sur les deux actions, le Département mobilise des crédits issus du Fonds Social Logement.</p> <p><u>Action "Savoir Habiter"</u> : Le FSL finance les dépenses en matériaux utilisés lors des ateliers ainsi qu'une partie des dépenses liées au fonctionnement de l'action (logistique, communication). Au delà, le temps passé par les différents professionnels encadrant le groupe d'habitants est valorisé (CESF Maison De la Solidarité, CTI,...).</p> <p><u>Chantiers ARA</u> : Financement via le FSL de la phase de diagnostic technique et social effectué par le binôme opérateur CMAL et EIMA : 900€ par situation. Subvention ANAH pour le financement ARA (50% matériaux voire 70% pour logement très dégradé et 50% de l'accompagnement, soit 50 % de 300 €/jour pour maximum 40 jours de travaux)</p> <p>Le Département (Service Habitat et Prospective) finance une partie des travaux via le programme "habiter mieux" (une partie des matériaux et 50% de l'accompagnement pour 3 dossiers - en attente d'autres partenaires)</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'ateliers; Nombre d'habitants associés et thématiques; Nombre de nouveaux participants</p> <p>Nombre de dossiers ARA instruits; Nombre de dossiers ARA réalisés</p> <p>Couverture géographique</p>
Résultats des indicateurs	<p><u>Action "Savoir Habiter"</u> : Mise en œuvre sur le territoire de Revigny, baptisée "Toi-Toit mon Toit" a rassemblé une dizaine de personnes sur chacun des 10 ateliers organisés entre 2016 et 2017. Exemples de thématiques abordées : produits ménagers, assurance habitation, coaching énergie, customisation de meubles, rénovation de pièces,etc.</p> <p><u>Chantiers ARA</u> : 4 dossiers engagés sur l'ensemble du Département. Un dossier a été abandonné car les propriétaires ne pouvaient pas assumer le reste à charge, ni engager une démarche en vue d'obtenir un micro-crédit.</p>
Encart qualitatif	<p><u>Action "Savoir Habiter"</u> : Bilan positif au regard des différents ateliers mis en œuvre et de l'implication des habitants du territoire. L'action peine néanmoins à mobiliser de nouveaux participants sur certains ateliers. La place et le rôle des bénévoles dans l'animation des ateliers restent à clarifier. Les ressources mobilisées au sein du Département restent conséquentes et la procédure liée à la mobilisation des crédits issus du FSL doit être confortée.</p> <p><u>Chantiers ARA</u> : Le binôme d'opérateurs ainsi que la mobilisation des services départementaux permettent d'opérer un suivi satisfaisant de chacune des situations. Néanmoins, les délais restent trop longs avant que les chantiers se mettent concrètement en oeuvre. Il convient de pouvoir clarifier le processus et le rôle de chacun des intervenants par le biais d'une convention. D'un point de vue financier, il est nécessaire de réfléchir à des sources de financement permettant de sécuriser le montage des opérations (diagnostic, prestations d'accompagnement, aide complémentaire pour le financement du reste à charge pour le propriétaire,...)</p>

**Action choix supplémentaire 2 - 2017****Lutte contre l'illettrisme**

Partenaires associés	Centre de Ressources contre l'illettrisme 55 / AMATRAMI
Description	Mobilisation d'un réseau de bénévoles et professionnels vers lesquels sont orientés des publics en situation d'illettrisme afin de leur faire accepter leurs difficultés et les amener à progresser et, le cas échéant, intégrer des dispositifs régionaux type "Atout Clé".
Objectifs	Développer l'insertion sociale et professionnelle auprès d'un public ciblé
Public cible	Public maîtrisant peu ou pas la langue française écrite
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département - Direction de l'insertion
Action	soutien individuel et collectif
Financements	19 000€ par le Département pour le CRI55 + 10 000€ pour l'AMATRAMI
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de personnes accompagnées</p> <p>Typologies des personnes prises en charge et répartition géographique</p> <p>Partenaires ayant favorisé la mise en relation</p> <p>Nature des orientations à l'issue</p> <p>Edition au travers des "défis de l'écriture" d'un recueil des écrits des participants démontrant le résultat des actions menées en continu tout au long de l'année de façon individuelle et/ou collective</p>

Résultats des indicateurs	<p>Animation du réseau composé de 50 bénévoles</p> <p>Accompagnement des gens du voyage, des migrants, des mineurs isolés, des salariés en ACI (70 accompagnements référencés au 4 octobre, en constante évolution)</p> <p>Lecture de rue organisée régulièrement</p> <p>Défis de l'écriture : textes transmis au fil de l'eau, déjà 50 enregistrés. Thème lié à la citoyenneté : "ce qui me rend fier de mon pays". Cérémonie prévue le 13 décembre.</p> <p>Le CRI a obtenu le 1er prix régional du Crédit Mutuel pour cette action.</p>
encart qualitatif	<p>Accompagnement de qualité, unique sur le Département s'agissant de l'illettrisme</p> <p>Le réseau de bénévoles permet l'accompagnement individualisé de personnes en situation d'illettrisme sur l'ensemble du Département</p> <p>Le professionnalisme de l'animatrice ainsi que les outils dont elle dispose permettent de réaliser un accompagnement efficace auprès des ACI par exemple</p>

**Action choix supplémentaire 3 - 2017**  
**Clauses sociales d'insertion**

Partenaires associés	Maison de l'Emploi
Description	Dans l'optique de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail, les prescripteurs de marchés publics dont le Département, peuvent recourir à une clause d'insertion contraignant le (ou les ) titulaire(s) et ses éventuels sous-traitants à employer des demandeurs d'emploi en situation de précarité
Objectifs	Promouvoir les clauses sociales d'insertion et intervenir en appui des donneurs d'ordre et entreprises soumissionnaires aux marchés correspondants
Public cible des clauses	Toute personne en situation de précarité connue comme demandeur d'emploi
Public cible de l'action	Les collectivités locales et des structures accompagnant le public en insertion dont en IAE
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département - Direction de l'insertion
Action	Veille, communication pédagogique au sujet des clauses d'insertion afin que les acteurs recourent à cette modalité ou dans le cas contraire s'en justifient. Appui aux donneurs d'ordre et entreprises
Financements	Budget de l'action de l'ordre de 100 000€ dont 15 000€ de financement départemental en 2016
Indicateurs d'évaluation	Pour le Département, nombre de marchés examinés, identifiés comme "clausables" Nombre d'heures d'insertion correspondant Nombre de personnes en insertion accédant aux clauses dont le nombre de bénéficiaires du RSA

Résultats des indicateurs	41 marchés négociés sur le 1er semestre avec 22 591 heures dont 1 marché réservé aux SIAE. 8 marchés engagés par le Département pour 3 596 heures. 11 bRSA entrés sur une mission clause au cours du semestre.
encart qualitatif	Fort engagement du Département, liens étroits avec les chargées de projet de la MdE afin d'étudier la mise en oeuvre de la clause ainsi que mise en oeuvre progressive de la conditionnalité des aides. Maillage départemental important, accroissement du nombre de donneurs d'ordre et diversification des prescripteurs avec un fort engagement des chantiers d'insertion. Les missions clauses sociales sont positionnées au titre des expériences en emploi pendant un parcours en insertion. Impact important en terme de sorties en emploi. Mise en place de comités techniques opérationnels sur le Département avec deux réunions Nord Sud. Participation des chargées de projets clauses aux groupes IAE relatifs à l'accompagnement et au liens entre l'IAE, l'environnement et le monde économique



<b>Action choix supplémentaire 4 - 2017</b> <b>Insérer des jeunes par l'activité économique en diffusant des valeurs républicaines</b>	
Partenaires associés	Association Meusienne de Prévention, DAIP, Mission Locale du Nord Meusien, associations et partenaires locaux, Etat, Région, Département et Intercommunalités
Description	Les "Passeurs de mémoire" : Un groupe de jeunes 18-24 ans peu ou pas qualifiés, en décrochage pour certains, est encadré afin de remettre en état l'accessibilité de certains bâtiments ou lieux historiques, témoignages de la première guerre mondiale. Cette action vise à une "resocialisation" à redynamiser leurs recherches de formations ou d'emploi tout en permettant également la transmission des valeurs républicaines
Objectifs	Remobiliser les jeunes autour d'un sentiment d'appartenance en favorisant leur montée en compétences dans une logique d'utilité sociale et de transmission d'un patrimoine commun
Public cible	Jeunes en difficulté peu ou pas formés, par ailleurs en volontariat service civique
Territoire couvert	Nord meusien
Pilote	Département - Direction de l'insertion
Action	Appui à la mise en œuvre, promotion et logistique
Financements	Budget global de 105 000€ Participation départementale envisagée au titre de 2017 de 7 500€ en lien avec l'Etat (10 000€ emploi avenir ; 2 000€ FIPD ; 7 000€ service civique) et d'autres financeurs (Région, intercommunalités)
Indicateurs d'évaluation	Nombre de jeunes concernés et les typologies de sorties à l'issue de l'action

Résultats des indicateurs	<p>7 jeunes engagés dans le dispositif dont 6 sont issus du territoire Meuse-Argonne et une jeunes habitant les quartiers politiques de la ville à Verdun.</p> <p>Caractéristiques du groupe de volontaires en Service Civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 hommes, 2 femmes âgés de 17 à 22 ans.</li> <li>- 3 ont un niveau VI, 3 un niveau V, 1 un niveau IV non validé</li> <li>- 2 ont le permis (dont un avec un véhicule), les autres utilisent les transports en communs</li> <li>- les 7 étaient sans emploi dont 5 sans expérience professionnelle 5 et 2 sans projet défini</li> </ul> <p><u>Point sur les sorties des deux précédentes sessions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CDDI Espaces verts à ASCI d'Etain</li> <li>- CDDI Espaces verts à ASCI d'Etain (+ Code de la route)</li> <li>- Un projet d'activité en tant qu'autoentrepreneur</li> <li>- Parcours Ecole de la 2ème chance</li> <li>- Formation Pré-qualification Vente, formation préparant le C.A.P Vente (+ Code de la route)</li> <li>- Contrat à la Ville de Verdun Accueil de personnes âgées</li> <li>- Consolidation projet professionnel métiers Espaces verts et déchetterie</li> </ul> <p>- 3 poursuites de parcours en Garantie Jeune ayant notamment abouti à un contrat d'ouvrier forestier à l'ONF et une entrée en BTS Maintenance des Systèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CDD Grand Frais, puis Maximo + CACES 1, 2 et 3</li> <li>- Un déménagement à Saint-Mihiel, puis a intégré l'A.M.I.E</li> <li>- Formation en alternance d'employée de caisse</li> </ul>
Encart qualitatif	<p>Chaque volontaire bénéficie d'un accompagnement individuel : un éducateur spécialisé, une coordinatrice du Dispositif d'Aide à Insertion Professionnelle de l'Education nationale, et un conseiller de la Mission locale du Nord-meusien.</p> <p>Ce partenariat soutenu permet d'élaborer un projet personnalisé, à l'aide d'observations réalisées en atelier et au cours d'entretiens, visites, cours et stages en entreprise.</p> <p>En parallèle, le chantier est utilisé pour valoriser leur territoire et son engagement.</p> <p>Cette dynamique sert l'insertion citoyenne et professionnelle.</p>



## PROGRAMME D'ACTIONS 2018

### CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017-2019

Les initiatives proposées au titre de l'exercice 2018 traduisent bien la diversité des interventions conçues et mises en œuvre au niveau départemental, certaines dans une logique globale, d'autres beaucoup plus ciblées, avec une cohérence garantie par un partenariat fort et animé notamment en lien avec les services de l'Etat, au sein duquel le Département entend poursuivre une démarche ambitieuse au service des parcours d'insertion, au-delà des seuls bénéficiaires du RSA.

C'est bien là tout l'enjeu du Programme départemental d'insertion 2017-2021, dont plusieurs orientations, dont la mise en œuvre peut être soit pluriannuelle, avec des paliers de progression annuels, soit ciblées sur un seul exercice, sont proposées au titre du programme d'action pour 2018.

S'agissant du socle commun d'objectifs, la démarche engagée en 2017 sera poursuivie en terme d'accompagnement et de contractualisation au service des parcours individuels, avec la volonté d'associer les personnes elles-mêmes aux différents dispositifs ; ceci est d'ailleurs étroitement lié tant à la démarche d'innovation sociale engagée avec l'université de Metz, qu'avec la politique de développement social territorial.

En ce qui concerne le renouvellement de la Convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat, il s'agira de dimensionner au mieux l'action départementale au regard des orientations nationales et des enjeux.

S'agissant enfin des actions au choix, elles sont récapitulées ci-après, sachant que l'ensemble des propositions est détaillé dans les fiches annexées.

<b>Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs</b>	<b>Actions supplémentaires (projets nouveaux ou renforcement d'actions existantes) deux peuvent répondre aux priorités nationales et deux aux priorités d'insertion départementales</b>
Promouvoir une démarche multi partenariale pluriannuelle autour des enjeux de l'insertion des jeunes pour une sécurisation des parcours vers l'emploi : contractualisation tripartite Etat-Département-Missions locales au titre de 2018	Conduire une politique pluriannuelle de développement social territorial : adapter les pratiques professionnelles
Initier une démarche partenariale autour de l'IAE pour développer la mixité professionnelle	Mettre en œuvre dans un cadre pluriannuel l'Offre de service commune Pôle Emploi - Département à destination des demandeurs d'emploi les plus fragilisés : étude de faisabilité en matière d'accompagnement social exclusif au titre de 2018
	Disposer d'une meilleure connaissance de la situation de non-emploi et de ses effets pour une plus grande efficacité des politiques publiques
	Conduire une démarche pluriannuelle d'identification des besoins de main d'œuvre et favoriser la mobilisation des publics en insertion : les métiers de la « Fibre » au titre de 2018

<b>Action socle 1 - 2018</b> <b>Accompagnement socio-professionnel</b>	
<b>Partenaires associés</b>	Les signataires de la convention cadre et tout acteur local contribuant à l'accompagnement des personnes concernées
<b>Description</b>	Si le besoin d'accompagnement est manifeste, celui-ci laisse entrevoir une prise en charge complexe nécessitant d'une part la mobilisation de diverses compétences rarement réunies chez un seul intervenant, d'autre part l'inscription des parcours d'insertion dans la durée. De plus, ceux-ci n'étant pas linéaires, une réactivité des intervenants, une bonne connaissance des moyens disponibles, voire une capacité d'anticipation sont nécessaires afin d'éviter des ruptures et le ressenti de découragement et/ou d'échec qui les accompagnent
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* sécuriser et améliorer la qualité et la continuité des parcours pour faciliter la remobilisation des personnes et leur accès à l'emploi</li> <li>* favoriser les échanges entre les différents intervenants, associant chaque fois que possible les intéressés, pour anticiper les poursuites de parcours individuels,</li> <li>* mieux connaître l'offre de service de chacun et les modalités de sa mise en oeuvre.</li> <li>* Faciliter la mobilisation des réseaux de chacun des intervenants.</li> </ul>
<b>Public cible</b>	demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non, rencontrant des problématiques sociales entravant temporairement leur accès à l'emploi
<b>Territoire couvert</b>	développement progressif pour parvenir à une couverture départementale
<b>Pilote</b>	Département
<b>Action</b>	développer et animer le réseau territorial en faveur de l'accompagnement des situations individuelles
<b>Financements</b>	Financements mobilisés par le Département sur un certain nombre de conventionnements (AMIPH, CCAS/CIAS, AMIE, MdE...) plus de 400 000 € en 2018, auxquels s'ajoutent les proratas ETP des Coordonnateurs Territoriaux d'Insertion du Département
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions organisées</li> <li>Nombre et typologies des participants</li> <li>Nombre de situations examinées</li> </ul>

<b>Action socle 2 - 2018 Orientation</b>	
Partenaires associés	Partenaires signataires de la convention cadre pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA)
Description	Identifier le service/ référent unique le plus à même d'accompagner la personne et d'activer les leviers nécessaires à la construction de son parcours
Objectifs	* permettre aux bénéficiaires d'appréhender leurs droits et devoirs au regard de la Loi RSA * favoriser leur participation active et leur réflexion en matière d'insertion
Public cible	BRSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département
Action	dans le prolongement de la démarche de 2017, développer des outils utilisables dans différents contextes (entretiens individuels, actions collectives ....) et garantissant une information fiable et identique pour tous
Financements	Valorisation des moyens humains mobilisés - reprographie de supports
Indicateurs d'évaluation	nature et contenu des outils mis en place nombre et nature des orientations validées par le Département

<b>Action socle 3 - 2018</b> <b>Contrat d'Engagements Réciproques</b>	
Partenaires associés	Réseau des référents uniques
Description	Accroître la formulation des accompagnements mis en œuvre au travers du CER dans une logique interdisciplinaire (polyvalence, CESF, enfance-famille, autonomie, insertion)
Objectifs	rendre lisible les accompagnements mis en œuvre et les divers engagements des bénéficiaires contribuant à leur insertion (acquisition et développement de compétences, levée des freins, ...)
Public cible	BRSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Direction de l'insertion
Action	retravailler le support de contractualisation afin qu'il s'adapte davantage aux profils et besoins des personnes -
Financements	pour mémoire action socle 1
Indicateurs d'évaluation	production d'un nouveau support de contrat progression du nombre de CER établis / partenaires nature des objectifs contractualisés Objectif de progrès à l'horizon 2019 : augmentation du taux de contractualisation

<b>Action socle 4 - 2018</b> <b>Représentation des BRSA</b>	
Partenaires associés	Structures représentatives des bénéficiaires du RSA
Description	<p>Participation de représentants des bénéficiaires du RSA aux Equipes pluridisciplinaires</p> <p>L'expertise réalisée en 2017 quant à une éventuelle participation des bénéficiaires du RSA aux Equipes Pluridisciplinaires a conduit à privilégier davantage l'association de ces personnes à des actions périphériques par exemple de mise en place d'outils supports ou de communication, ceci afin de vérifier l'adéquation aux besoins et permettre ainsi une meilleur adaptation des dispositifs aux attentes.</p> <p>Parallèlement, sera poursuivi la participation de représentants des bénéficiaires du RSA aux Equipes Pluridisciplinaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Associer des BRSA au développement d'outils de communication ou à l'adaptation de ceux existants</li> <li>* Avoir une connaissance du profil des BRSA dont la situation est examinée par les membres des Equipes pluridisciplinaires, particulièrement pour les personnes les plus marginalisées, tout en respectant le secret professionnel</li> </ul>
Public cible	BRSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département - Direction de l'insertion
Action	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en place un groupe de travail visant à recueillir la perception des usagers du dispositif RSA en Meuse afin d'adapter les différents modes de communication ( degré de compréhension et perception des informations, besoins énoncés....)</li> <li>* Adapter les courriers, plaquette d'informations, outils d'animation</li> </ul>
Financements	Valorisation du temps passé par les participants

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Nombre d'EP où un représentant des BRSA était présent</b> <b>Nombre de BRSA ou anciens BRSA associés</b> <b>Nature des outils modifiés ou créés</b>
---------------------------------	--



<b>Action socle 5 - 2018</b> <b>PTI</b>	
Partenaires associés	Les signataires du Pacte Territorial d'Insertion 2017-2021
Description	L'Assemblée départementale a validé le 13/07/2017 le PDI/PTI pour la période 2017 - 2021 élaboré dans le cadre d'une large démarche de concertation associant les élus, les professionnels et les bénévoles ainsi que des habitants des territoires. Les instances de gouvernance ont d'ores et déjà été actées pour ce qui concerne l'échelon départemental (Comités Technique et de Pilotage), alors que la mise en place des entités territoriales a été différée afin de garantir une approche intégrée tenant compte du partenariat interinstitutionnel, de la dynamique intercommunale ainsi que des modalités de déploiement de la démarche de développement social.
Objectifs	Animer la mise en œuvre du PDI /PTI Contribuer à la définition et à l'animation d'instances territorialisées garantissant la prise en compte de la politique insertion
Public cible	Ensemble des personnes en insertion, au-delà des bénéficiaires du RSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département - Direction de l'insertion
Action	animation du PDI/PTI et notamment la contribution à la définition et à l'installation des entités territorialisées
Financements	Valorisation du temps passé par les agents départementaux (Directions des Solidarités et Direction des Territoires) Financement des actions intégrées au programme
Indicateurs d'évaluation	Production du sous programme d'action 2018 Nombre de comités technique et de pilotage, nombre et qualité des participants Méthodologie de projet et proposition d'organisation en résultant concernant les instances territorialisées

<b>Action socle 6 - 2018</b> <b>Conclusion d'une CAOM</b>	
Partenaires associés	Etat et Département
Description	Participation du Département à la mobilisation et déploiement des contrats aidés auprès du public en précarité comme facteur d'insertion professionnelle
Objectifs	Au regard des enjeux liés aux Contrats aidés, établir suite à concertation, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens et son annexe 2018 (CAOM) prévoyant l'engagement financier départemental en faveur de la conclusion de contrats aidés (CAE, CDDI) Participer aux instances de gestion et de suivi des contrats aidés
Public cible	BRSA
Territoire couvert	Meuse
Pilote	Département - Direction de l'insertion
Action	concertation avec l'Etat sur la volumétrie de l'intervention départementale selon les typologies de contrats. Conventionnement avec l'ASP
Financements	A définir au regard de la concertation avec l'Etat
Indicateurs d'évaluation	Conclusion de la Convention d'Objectifs et de moyens et de son annexe 2018 Bilan : Typologie des employeurs de contrats aidés financés par le Département - Supports d'activité des contrats - Durée des parcours en contrats aidés - formations dispensées durant le parcours.

### Action choix coopération 1 - 2018

## Promouvoir une démarche multi partenariale autour des enjeux de l'insertion des jeunes pour une sécurisation des parcours vers l'emploi : contractualisation tripartite Etat - Département - Missions locales au titre de 2018

Partenaires associés	Partenaires institutionnels et associatifs oeuvrant en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans
Description	<p>L'objet de cette démarche est de formaliser les modalités de partenariat entre les différents acteurs agissant auprès des publics jeunes par le biais des différents dispositifs déployés sur les territoires. Celle-ci s'inscrit dans une logique de coordination et de mutualisation devant permettre d'accroître l'efficacité des actions.</p> <p>Cette démarche vise à renforcer et à conjuguer les moyens et les ressources afin de sécuriser les parcours vers l'emploi et l'autonomie en proposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, aux acteurs institutionnels (Etat, Région, Département et EPCI) d'établir des conventionnements multipartites avec les associations (Missions Locales, E2C, ADPEP, AMP,...)</li> <li>- d'autre part, de renforcer la percussion des moyens par la mise en place de parcours "modulaires" d'accompagnement où chaque jeune, quel que soit le dispositif dans lequel il se sera engagé (PACEA, Garantie Jeunes, RSA, Service Civique, Contrat Jeunes Majeurs,...) puisse valider des étapes clés de son parcours. Il s'agira pour lui de capitaliser des expériences lors d'ateliers ou d'actions collectives portés par des structures spécialisées sur des thématiques telles que la santé, le logement ou la mobilité,... Puis progresser sur la voie de la montée en compétences et de la qualification, en levant concomitamment les freins à son insertion.</li> </ul>

Objectifs	<p>. Structurer un partenariat institutionnel fort établi autour d'axes de travail communs (socle) et modulables en fonction des priorités de chacun, renvoyant ici directement aux politiques conduites (lisibilité).</p> <p>. Mutualiser les approches en croisant les dispositifs et les mesures conduites auprès des jeunes (favoriser la mixité des groupes et l'échange entre les structures), intégrant notamment les secteurs de l'autonomisation des jeunes majeurs ou arrivant à majorité, les mineurs non accompagnés ou les jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés). Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) mis en oeuvre au sein des Missions Locales semble être un cadre structurant pour développer cette approche.</p> <p>. Permettre aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de bénéficier d'ateliers thématiques programmés dans l'année en concertation avec les différents intervenants (CCAS, Centres Sociaux, Associations,...).</p> <p>. Valoriser les compétences acquises par les jeunes lors de ces ateliers par une certification dans un double objectif : favoriser l'autonomisation des jeunes et éviter que certains suivent les mêmes contenus lors de leurs passages sur deux voire trois dispositifs (continuité du parcours).</p> <p>. Capitaliser les acquis issus des expériences professionnelles et extraprofessionnelles ou des formations suivies par les jeunes afin de consolider leur projet professionnel et favoriser l'accès à la qualification (lien offre régionale de formation).</p>
Public cible	Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en situation de décrochage et en recherche d'emploi
Territoire couvert	Département
Pilote	Département - Direction de l'insertion en lien avec la Direction de l'Enfance et de la Famille et la Direction des Maisons De la Solidarité et UD DIRECCTE en lien avec la DDCSPP
Action	<p>Mise en place de temps de concertation avec l'ensemble des partenaires (conférence des financeurs, etc.)</p> <p>Définition d'un réseau de partenaires référencés en capacité d'intervenir sur chaque groupe constitué</p> <p>Formalisation des engagements dans le cadre de conventions multipartites</p> <p>Participation financière et logistique</p> <p>Animation et coordination du réseau</p>
Financements	<p>Financement issu de conventions multipartites à négocier avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs (mise en oeuvre progressive qui débiterait par un conventionnement Missions Locales/Etat/Département)</p> <p>Appui financier aux ateliers programmés chaque année</p>

Indicateurs d'évaluation	Pour 2018, convention tripartite Etat - Département - Missions locales Nombre d'intervention des partenaires référencés sur les différents groupes constitués Nombre de jeunes concernés ayant pu accéder aux ateliers
--------------------------	--

### Action choix coopération 2 - 2018

#### Initier une démarche partenariale autour de l'IAE pour développer la mixité professionnelle

Partenaires associés	UD DIRECCTE de la Meuse, Pôle emploi, Département de la Meuse, Délégue Départementale aux Droits des Femmes en Meuse (DDFE), Association Régionale pour l'Amélioration des conditions de Travail (ARACT) Grand Est
Description	<p>Cette action découle du besoin de développer la mixité professionnelle au sein des SIAE, repéré via un diagnostic mené en 2016/2017 auprès de l'ensemble des structures du Département permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une meilleure connaissance de l'impact des parcours IAE,</li> <li>- le repérage des freins rencontrés par les structures,</li> <li>- de parvenir au meilleur accompagnement possible des publics.</li> </ul> <p>Sur la base du diagnostic et dans le cadre du 1er plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PIEP 2016-2020), l'UD DIRECCTE souhaite inclure dans les conventions d'objectifs conclues avec les SIAE une "clause mixité" permettant de cibler la prise en compte de la mixité professionnelle par les structures aussi bien dans leur fonctionnement, leurs activités et le public accueilli.</p> <p>Afin d'accompagner les structures, la DDFE, qui a participé très activement aux groupes de travail IAE issus des constats du diagnostic a pu solliciter l'ARACT. L'action proposée vise un soutien aux structures et également des actions auprès des prescripteurs afin de donner les moyens aux acteurs concernés de respecter la nouvelle clause de mixité.</p> <p>L'expertise de la DDFE et l'ARACT Grand Est, acteurs principalement financés par des entités publiques, est donc sollicitée dans l'optique de mener une réflexion profonde sur ce sujet et d'aboutir à un plan d'actions afin que les structures et les partenaires s'approprient cette culture de mixité.</p> <p>L'ARACT considère que la mixité professionnelle est un levier intéressant pour aider les structures à agir sur le champ de l'égalité professionnelle. Elle leur permet de trouver des réponses inattendues et innovantes dans de nombreux domaines : la prévention des risques et de la santé, la réduction de la pénibilité, l'attractivité des métiers, la mobilité professionnelle en interne, la transformation des métiers, le reclassement etc.</p> <p>Ainsi, la mixité des métiers va rendre accessible l'ensemble des métiers à toute la population de la structure et accentuer l'égalité de traitement.</p> <p>A travers ce plan d'action il est souhaité que la mixité soit un levier possible d'amélioration de la qualité de l'accompagnement (socio-professionnel, montée en compétences, développement de partenariat...)</p>

Objectifs	<p>Constituer un partenariat avec les SIAE</p> <p>Mener une étude exploratoire auprès de structures volontaires servant de base aux échanges sur le sujet</p> <p>Initier une démarche d'intervention innovante de travail collectif (ateliers participatifs, travaux in situ, émergence de pistes d'actions...)</p> <p>Capitaliser ce travail dans l'optique d'un transfert sur le Grand Est</p>
Public cible	Structures d'Insertion par l'Activité Economique et salariés en insertion
Territoire couvert	Meuse
Pilote	ARACT DDFE
Action	<p>Rencontre des partenaires et présentation de la proposition à l'ensemble des SIAE (prevue le 20 novembre)</p> <p>Validation et convention de partenariat</p> <p>Constitution d'un comité de pilotage (le 1er est organisé le 13 novembre)</p> <p>Présentation de la méthodologie</p> <p>Planification et organisation de l'action</p> <p>Recrutement des SIAE volontaires pour le diagnostic (choix selon différents critères à définir)</p> <p>Planification de l'action</p> <p>Réalisation d'une étude préalable par le biais d'observations de situation de travail et d'échange avec les salariés (permanents et salariés en insertion)</p> <p>Partage des constats</p> <p>Proposition de pistes de réflexion pour le groupe de travail inter-structures</p> <p>Restitution au comité de pilotage</p> <p>Construction des outils</p> <p>Définition des modalités de transfert sur la Région</p>
Financements	FSE - Etat - Région
Indicateurs d'évaluation	<p>Signature d'une convention</p> <p>Constitution et nombre de réunions du comité de pilotage</p> <p>Nombre de structures adhérentes à cette démarche</p> <p>Nombre de piste de réflexion abordées par le groupe de travail inter-structures et de moyens d'actions</p>

<b>Action choix supplémentaire 1 - 2018</b>	
<b>Conduire une politique pluriannuelle de développement social territorial : adapter les pratiques professionnelles</b>	
Partenaires associés	Agents du Pôle de Développement Humain du Département - membres du groupe
Description	<p>L'année 2017 a vu la mise en place d'un groupe de travail visant à permettre à la collectivité départementale de s'engager sur une évolution des pratiques professionnelles qui puissent répondre aux besoins et aux attentes des publics de la solidarité, ceci dans une démarche prospective et innovante. Trois chantiers cibles ont été définis constituant la feuille de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Co-construire avec la personne son parcours</li> <li>* faire de l'environnement et des partenaires des leviers de facilitation du parcours de la personne</li> <li>* la coordination des intervenants</li> </ul> <p>Ceux-ci rejoignent les orientations du PDI/PTI</p>
Objectifs	<p>amplifier les pratiques professionnelles vers une approche de développement social, favorisant l'insertion:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* valoriser les pratiques existantes au sein du département</li> <li>* recueillir et analyser des expériences externes</li> <li>* relayer les réflexions et avancées auprès des agents départementaux</li> </ul>
Public cible	les agents du département dans un premier temps, les acteurs locaux dont les habitants eux-mêmes
Territoire couvert	Département
Pilotes	Service Développement Social Territorial et Direction des Maisons de la Solidarité
Action	contribuer aux réflexions dans le cadre du groupe, en veillant à la prise en compte de l'insertion
Financements	Valorisation des moyens humains mobilisés
Indicateurs d'évaluation	nombre et nature des rencontres (réunions du groupe, visites, temps d'échanges...) thèmes abordés et préconisations



<b>Action choix supplémentaire 2 - 2018</b>	
<b>Mettre en œuvre dans le cadre pluriannuel l'Offre de service commune Pôle Emploi - Département à destination des demandeurs d'emploi les plus fragilisés : étude de faisabilité en matière d'accompagnement social exclusif au titre de 2018</b>	
Partenaires associés	Pôle Emploi ainsi que les partenaires signataires de la convention cadre RSA, en charge du suivi délégué pour Pôle Emploi
Description	Le Département de la Meuse est signataire d'une convention avec Pôle Emploi, visant à développer une offre de service commune à destination des demandeurs d'emploi les plus fragilisés. Les 2 premiers axes définis dans l'accord cadre national de décembre 2011 (guide des ressources sociales et accompagnement global) ont été mis en oeuvre dès 2015 - Au regard des besoins identifiés auprès du public il est aujourd'hui nécessaire d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en oeuvre d'une offre d'accompagnement social exclusif, 3ième axe de l'accord cadre national
Objectifs	Adapter les modes d'accompagnements aux profils des BRSA et de tout public en difficulté d'insertion
Public cible	demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non, rencontrant des problématiques sociales entravant temporairement leur accès à l'emploi
Territoire couvert	territoire départemental
Pilote	Département
Action	définition d'un projet d'offre d'accompagnement social exclusif réaliste et tenant compte des interactions existantes avec d'autres missions ou dispositifs existants
Financements	valorisation des moyens humains, internes et externes, contribuant à l'action
Indicateurs d'évaluation	Nombre de réunions organisées Nombre et typologies des participants Projet d'offre d'accompagnement formalisé

### Action choix supplémentaire 3 - 2018

## Disposer d'une meilleure connaissance de la situation de non-emploi et de ses effets pour une plus grande efficience des politiques publiques

Partenaires associés	Partenaires du pacte territorial d'insertion
Description	<p>Le Département de la Meuse travaille actuellement en collaboration avec l'Université de Lorraine dans le cadre d'une convention CIFRE par l'intermédiaire de l'accueil d'une doctorante sur une durée de trois ans dont la thématique centrale de travail est « <i>l'impact des politiques publique sur le bien-être et l'insertion des personnes sans emploi</i> ».</p> <p>La première étude faisant l'objet de ce travail prend en considération la situation de non-emploi qui n'est pas sans conséquence pour les individus et affecte durement leur bien-être ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. Il semble aujourd'hui fondamental de mieux cerner les mécanismes qui se développent lorsque les individus se retrouvent en situation de précarité afin de pouvoir ajuster les outils mis à disposition.</p> <p>Dans l'intention de rendre compte des réalités de la situation de non-emploi, il est important de pouvoir associer les personnes qui sont en démarche d'insertion. Ainsi, une étude rassemblant un échantillon de 200 personnes va être réalisée. Ces derniers seront sollicités par l'intermédiaire de partenaires ayant accès aux diverses typologies de publics qui composent la catégorie des personnes sans emploi (pôle emploi, mission locale, association, centres sociaux, ...). L'étude est caractérisée par la passation d'un questionnaire mesurant les composantes individuelles (aspect financier, structure temporelle, acquisition d'un statut, bien-être) et les composantes intergroupes (relations avec les autres membres de la société) issues de la situation de non-emploi.</p>
Objectifs	<p>Favoriser l'inclusion et la participation des publics en situation de précarité dans la construction des politiques publiques, S'appuyer sur leur expertise pour adapter le dispositif à leurs besoins.</p> <p>Obtenir une vision globale de la situation non-emploi à travers une analyse au niveau individuelle et intergroupe.</p> <p>Analyser les effets de la situation de non-emploi sur le bien-être et l'insertion sociale et professionnelle des personnes.</p> <p>Mettre en évidence les composantes permettant de réduire les effets délétères entraînant des difficultés d'insertion.</p> <p>Développer des outils complémentaires ou alternatifs visant à une meilleure insertion.</p>
Public cible	Personnes sans-emploi
Territoire couvert	Département
Pilote	Département de la Meuse

Action	Passation d'un questionnaire à grande échelle Rencontre des publics cibles Construction d'un modèle mettant en évidence les effets de la situation de non emploi
Financements	Subvention ANRT, Département de la Meuse
Indicateurs d'évaluation	Résultats de l'étude et rapport d'étape

**Action choix supplémentaire 4 - 2018**  
**Conduire une démarche pluriannuelle d'identification des besoins de main d'œuvre**  
**et favoriser la mobilisation des publics en insertion : les métiers de "la Fibre" au titre de 2018**

Partenaires associés	Pôle emploi Meuse, Maison de l'Emploi meusienne, Branches Professionnelles, Consulaires, OPCAs, Région Grand Est, Organismes de formation, Education Nationale, Collectivités Locales, etc.
Description	<p>Dans le cadre du marché lancé par la Région Grand Est sur le déploiement de la Fibre Optique sur notre territoire, le Département de la Meuse et le Comité de Coordination Territoriale Emploi Formation Professionnelle (CCTEFP) de la Meuse ont missionné la Maison de l'Emploi Meusienne (MDE) pour mettre en place une démarche de GPECT dédiée à la fibre optique.</p> <p>Cette démarche départementale emploi/compétence (intégrant initiatives privées et publiques) est officiellement lancée en Meuse depuis avril 2017 avec l'ensemble des partenaires concernés (Etat, Région, Pôle Emploi, Collectivités Territoriales et Locales, entreprises et branches professionnelles, OPCA, Consulaires, etc.).</p> <p>Outil d'anticipation en réponse aux besoins des entreprises, elle vise à partir des besoins identifiés, à construire les réponses adaptées à court/moyen/long termes permettant la montée en compétences des entreprises, de leurs salariés et de la main d'œuvre locale nécessaire au déploiement de la fibre optique tout en apportant une réactivité ainsi qu'un accompagnement des entreprises et des publics dans la durée.</p> <p>Afin de préparer les publics en insertion à accéder aux formations et aux nouveaux métiers liés à la Fibre Optique, il est indispensable de mettre en place des actions de sensibilisation, de promotion des métiers et des compétences attendues par les entreprises spécialisées.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Identifier les compétences requises par les entreprises dans les nouveaux métiers de la fibre.</li> <li>. Sensibiliser les prescripteurs de l'emploi et de l'orientation pour leur permettre d'appréhender les compétences requises et pouvoir ainsi orienter les publics vers ces nouveaux métiers.</li> </ul> <p>Sensibiliser les publics, promouvoir les métiers et assurer une diffusion de l'information afin de répondre aux besoins en emplois et compétences des entreprises qui participeront au déploiement de la fibre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Accompagner les personnes éloignées de l'emploi pour qu'elles progressent dans leur parcours (levée des freins, acquisition de compétences, méthode de recutement par simulation, ...) afin d'être en capacité de candidater aux emplois liés à la fibre.</li> <li>. Faire monter en compétences les différents publics pour favoriser l'accès aux formations et aux emplois créés dans la fibre.</li> <li>. Adapter les offres de formation existantes pour les différents publics.</li> <li>. Accompagner les entreprises locales (y compris les agences locales d'intérim) dans leurs besoins de montée en compétences de leurs salariés.</li> <li>. Sécuriser les parcours professionnels afin de permettre aux futurs salariés de la fibre de pouvoir transférer leurs compétences acquises vers d'autres métiers à l'issue du chantier de déploiement de la fibre.</li> </ul>
Public cible de l'action	Demandeurs d'emploi, salariés en insertion, salariés en entreprise, public scolaire
Territoire couvert	Département de la Meuse
Pilote	Direction de l'Insertion du Département de la Meuse

Action	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mettre en place des actions d'information auprès des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation pour favoriser l'orientation et le recrutement de publics.</li> <li>. Mettre en place des actions de sensibilisation, des manifestations, forums emploi et des actions de promotion des métiers auprès des demandeurs d'emploi, salariés en insertion, salariés en entreprise, public scolaire, etc.</li> <li>. Mettre en place des offres de formation adaptées pour les différents publics en lien avec les partenaires compétents sur le champ de la formation.</li> </ul>
Financements	Département de la Meuse - Pôle Emploi Meuse - Région Grand Est - OPCAs - Entreprises
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre d'actions d'information mises en place à destination des prescripteurs de l'emploi et de l'orientation.</li> <li>. Nombre de prescripteurs de l'emploi et de l'orientation lors des actions d'information.</li> <li>. Nombre d'actions d'information, de manifestations, de forums emploi mises en place à destination des publics.</li> <li>Nombre de participants lors des actions de communication.</li> <li>. Nombre de personnes présentes aux réunions d'information.</li> <li>Nombre d'actions de formation mises en place.</li> <li>. Nombre de stagiaires en formation professionnelle ou taux de remplissage des actions de formation sur les métiers de la fibre optique</li> </ul>



**AVENANT FINANCIER 2018 à  
la CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION  
2017-2019**

**Entre**

**L'Etat**, représenté par Madame Muriel NGUYEN, Préfète du département de la Meuse, d'une part,

**Et**

**Le Département de la Meuse**, représenté par Claude LEONARD, Président du Conseil départemental de la Meuse, autorisé par délibération de l'Assemblée départementale du 14 décembre 2017 et désigné ci-après par les termes « le Conseil départemental de la Meuse », d'autre part,

**N° SIRET** : 225 500 016 00152

**Considérant** la loi de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion en son article 89

**Considérant** le décret n°2017-202 du 17 février 2017 relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion ;

**Vu** la délibération de l'Assemblée départementale du 23 mars 2017

**Vu** la convention d'appui aux politiques d'insertion signée le 18 avril 2017

**Vu** la délibération de l'Assemblée départementale du 14 décembre 2017

**Vu** la notification de l'Agence de Services et de Paiements du XXXX 2018 portant sur le montant définitif dont disposera la Meuse pour 2018

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

Conformément à l'article 2.4.2. de la convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre l'Etat et le Département de la Meuse en date du 18 avril 2017, et au vu de la notification de l'Agence de Services et de Paiement du XXXX 2018, le montant financier définitif alloué par le Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) au Département de la Meuse au titre de l'exercice 2017 est de XXXX €.

**ARTICLE 2 :**

Les autres articles de la convention du 18 avril 2017 restent inchangés.

Fait à Bar le Duc en deux exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil départemental de la  
Meuse

Claude LEONARD

La Préfète du département de la Meuse

Muriel NGUYEN

**CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL RELATIF AUX METIERS DU SANITAIRE ET DU SOCIAL DANS LA REGION GRAND EST (2018-2020)**

**DELIBERATION DEFINITIVE :**

Vu le rapport soumis à son examen visant à l'étude du Contrat d'Objectifs Territorial relatif aux métiers du sanitaire et du social dans la Région Grand Est (2018-2020),

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

**Après en avoir délibéré,**

Prend acte des priorités fixées dans le Contrat d'Objectifs Territorial relatif aux métiers du sanitaire et du social dans la Région Grand Est (2018-2020), et autorise le Président du Conseil départemental à signer ce document, ainsi que toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

**CABINET (20100)**

**MISSION A WASHINGTON - PRISE EN CHARGE DE DEPENSES D'INTERET DEPARTEMENTAL**

**DELIBERATION DEFINITIVE :**

**Le Conseil départemental,**

Dans le cadre de la perspective des cérémonies anniversaires de l'année 2018,

Vu le rapport tendant à reconnaître l'intérêt départemental des dépenses exposées afin d'assurer la promotion du Département lors d'une inauguration du monument dédié aux combats de la première guerre mondiale à Washington DC,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

Monsieur Jérôme DUMONT ne prenant pas part au vote,

**Après en avoir délibéré,**

Reconnait l'intérêt départemental des dépenses exposées à hauteur de 1 818,65 euros, et autorise leur remboursement à M. Jérôme DUMONT, Conseiller départemental délégué pour 877,98 €, et M. Alain ARTISSON, Directeur de la Mission Histoire pour 940,67 €.



**DEVELOPPEMENT CULTUREL**

**DELIBERATION DEFINITIVE :**

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen présentant des demandes de subventions au titre du soutien au développement culturel sur les territoires,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

**Après en avoir délibéré,**

- Accorde les subventions suivantes pour un montant total de 13 500 € aux structures suivantes :

- Ville de Verdun 55100, pour le Festival Faubourg du blues-édition 2017 : 3 500 €
- Association Expressions 55000 BAR LE DUC, pour le film « Du bois dont on fait des saints » et les modalités de sa diffusion : 10 000 €

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents

**ASSISTANCE ET INGENIERIE AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS (SDDEAC)**

**DELIBERATION DEFINITIVE :**

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

**Après en avoir délibéré,**

- Octroie des subventions relatives à l'aide au poste selon les modalités suivantes :

- une subvention de 43 000 euros au titre de la période 2018-2021 et une subvention de 1 250 euros au titre de 2017 à l'association Scènes et Territoires (Maxéville),
- une subvention de 43 000 euros au titre de la période 2018-2021 et une subvention de 2 500 euros au titre de 2017 à l'association Transversales (Verdun)
- une subvention de 43 000 euros au titre de la période 2018-2021 et une subvention de 1 250 euros au titre de 2017 à l'association Vent des Forêts (Fresnes-au-Mont).

Le versement des subventions se fera selon les modalités définies par convention.

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes se rapportant à cette décision.

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT MUSICAL - 3EME REPARTITION**

### **DELIBERATION DEFINITIVE :**

#### **Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen relatif au financement du fonctionnement au titre de l'exercice 2017 de la structure d'enseignement musical de la Communauté de Communes de Void, Commercy, Vaucouleurs,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

#### **Après en avoir délibéré,**

- Attribue une subvention, au titre du fonctionnement, à la structure d'enseignement musical intercommunale sise à VOID-VACON pour un montant de **13 000 €** au titre de l'exercice 2017. La première subvention attribuée à cette structure par la Commission Permanente du 19 janvier 2017 viendra en déduction du paiement de cette somme.
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes se rapportant à cette décision.

## **MATERIEL DEPARTEMENTAL**

### **DELIBERATION DEFINITIVE :**

#### **Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen dans le cadre de la politique de soutien aux acteurs associatifs et publics par le prêt gratuit de matériel scénique et d'exposition,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

#### **Après en avoir délibéré,**

Donne acte des subventions en nature pour un montant total de **25 916 €** comme le précise le tableau joint.



Festival Falken'Fest	Monsieur	FALKENBURG	Nicolas	Président	34 Quai Victor Hugo 55000 BAR LE DUC	Festival de musique	23-sept	22 au 25 septembre	SCENIQUE	Podium	Husson 1,5x1,5m	72 €	7 €	3	21 €	1	21 €	21
Une palette pour tous	Monsieur	JEANNIN	André	Président	6, rue Henri Godinot 55000 HAIRONVILLE	Festival Brag-Arts	22 au 24 septembre	21 au 25 septembre	EXPOSITION	Grille d'exposition		36 €	10 €	70	700 €	1	700 €	700
Les Amis des Arts Equestres	Monsieur	FREMONT	Bruno	Président	5 rue de Saint Mihiel 55100 DUGNY SUR	Biennale équestre de la Garde Républicaine	22 au 24 septembre	4 au 26 septembre	SCENIQUE	Podium	Husson 1,5x1,5m	72 €	7 €	49	343 €	1	343 €	373 €
Grenier Théâtre	Monsieur	JACQUERAY	Francis	Président	37 rue du Fort de Vaux 55100 VERDUN	Représentation en milieu rural	28-sept	27 septembre au 3 octobre	SONORISATION	Lecteur CD	Sony CDP-XE370	72 €	15 €	1	15 €	1,5	23 €	843 €
									SONORISATION	Delay	Yamaha SPX 900	189 €	15 €	1	15 €	1,5	23 €	
									SONORISATION	Console son	Mackie CFX 12	261 €	35 €	1	35 €	1,5	53 €	
									SONORISATION	Enceinte (amplifié)	HK Dart	391 €	20 €	5	100 €	1,5	150 €	
									SONORISATION	Micro main HF	Sennheiser EW135 G3	322 €	40 €	1	40 €	1,5	60 €	
									SONORISATION	Micro filaire (dynamique)	Shure SM 58	69 €	9 €	1	9 €	1,5	14 €	
									SONORISATION	Pied de micro	K&M (H : 90/161cm)	22 €	2 €	1	2 €	1,5	3 €	
									SONORISATION	Multipaire audio	16/4 (Longueur : 15m)	120 €	20 €	1	20 €	1,5	30 €	
									SONORISATION	DI	Behringer Ultra DI100	22 €	5 €	2	10 €	1,5	15 €	
									ELECTRICITE	Multipaire	Harting 25m 8 circuits	325 €	16 €	1	16 €	1,5	24 €	
									SCENIQUE	Pied de levage	Manfrotto Wind Up	153 €	18 €	2	36 €	1,5	54 €	
									SCENIQUE	Structure	Polyte poutre 2m	62 €	12 €	3	36 €	1,5	54 €	
									ECLAIRAGE	Projecteur LED	Nicols Par LED 188 FC RGBW	114 €	12 €	6	72 €	1,5	108 €	
									ECLAIRAGE	Projecteur traditionnel	Robert Julia PC 306 (650w)	60 €	8 €	10	80 €	1,5	120 €	
ECLAIRAGE	Projecteur traditionnel	Robert Julia Découpe 613	357 €	18 €	2	36 €	1,5	54 €										
ECLAIRAGE	Bloc gradateur	RVE Live 12x3kW	1 039 €	40 €	1	40 €	1,5	60 €										
Ville de Commercy	Monsieur	LEFEVRE	Jérôme	Maire	Château Stanislas 55200 COMMERCY	Photo de Commercy, d'hier à aujourd'hui	30 septembre au 12 novembre	27 septembre au 15 novembre	VIDEO	Ecran TV	Mitsubichi (32 pouces)	501 €	50 €	1	50 €	2,5	125 €	145 €
									VIDEO	Lecteur DVD	Yamaha S557	65 €	8 €	1	8 €	2,5	20 €	
Communauté de communes du Pays d'Etain	Monsieur	GERARDY	Philippe	Président	29 allée du champ de foire 55400 ETAIN	La roulette Rustré : concert	30-sept	29 sep au 2 octobre	SONORISATION	Enceinte	Nexo PS 15	783 €	40 €	4	160 €	1	160 €	489 €
									SONORISATION	Enceinte (Sub)	Nexo LS 1200	783 €	40 €	3	120 €	1	120 €	
									SONORISATION	Pied de micro	K&M (H : 90/161cm)	22 €	2 €	3	6 €	1	6 €	
									SONORISATION	Pied de micro	K&M (H : 43/65cm)	19 €	2 €	3	6 €	1	6 €	
									SONORISATION	Pied d'enceinte	K&M	24 €	4 €	3	12 €	1	12 €	
									SONORISATION	DI	Behringer Ultra DI100	22 €	5 €	3	15 €	1	15 €	
									ECLAIRAGE	Projecteur traditionnel	DTS PAR 64	30 €	5 €	6	30 €	1	30 €	
									ECLAIRAGE	Projecteur LED	Nicols Par LED 188 FC RGBW	114 €	12 €	6	72 €	1	72 €	
									ECLAIRAGE	Platine Sd pour projecteur		5 €	1 €	8	8 €	1	8 €	
									ECLAIRAGE	Console lumière	ADB Maxim 48 voies	1 133 €	60 €	1	60 €	1	60 €	
CIM	Monsieur	BINOT	Raoul	Directeur	8 rue de l'Etoile 55000 BAR LE DUC	Enregistrement	30 sep au 8 octobre	29 sep au 11 octobre	SONORISATION	Micro filaire (Electrostatique)	AKG C414	513 €	20 €	2	40	1,5	60	351
									SONORISATION	Micro filaire (dynamique)	Sennheiser MD 441	362 €	15 €	4	60	1,5	90	
Ville de Bar le Duc	Monsieur	DESAIN	Hugues	Chef de service animations	12 rue Lapique 55000 BAR LE DUC	Conférence pour les associations	02-oct	2 au 3 octobre	SONORISATION	Micro filaire (Electrostatique)	Schoeps CMC6	700 €	25 €	4	100	1,5	150	180
									SONORISATION	Micro filaire (Electrostatique)	Audio-Technica AT 4033A	191 €	17 €	2	34	1,5	51	
Entente Sportive Loisirs	Monsieur	LELANCHER	Dorian	Président	5 rue du Mont 55500 VAVINCOURT	théâtre	7 et 8 octobre	6 au 10 octobre	VIDEO	Ecran valise	4x3 m	562 €	80 €	1	80	1	80	240
									VIDEO	Vidéo-projecteur	Epson EB 925	329 €	100 €	1	100	1	100	
Croq'Loisirs	Monsieur	GEOFFROY	Alain	Président	4 rue de la Libération 55140 VAUCOULEURS	exposition d'artistes amateurs	20 au 22 octobre	19 au 23 octobre	EXPOSITION	Grille d'exposition		36 €	10 €	190	1900	1	1900	1900
									SCENIQUE	Podium	Husson 1,5x1,5m	72 €	7 €	168	1176	1	1176	1356
Maison des Jeunes	Monsieur	OBARA	Fabien	Président	2 rue du Blé battu 55250 REMBERCOURT	Kolossale choucroute- repas dansant	28-oct	27 au 31 octobre	SCENIQUE	Praticable	Europodium Europack 750	116 €	15 €	12	180	1	180	1356
									VIDEO	Ecran TV	Mitsubichi (32 pouces)	501 €	50 €	3	150 €	1	150 €	
Pour la sauvegarde du théâtre des bleus	Monsieur	ALIF	William	Vice Président	12, rue du Château 55000 BAR LE DUC	journées du Patrimoine	16 et 17 septembre	13 au 18 septembre	VIDEO	Lecteur DVD	Yamaha S557	65 €	8 €	1	8 €	1	8 €	380
									VIDEO	Vidéo-projecteur	Epson EB 925	329 €	100 €	3	300	1	300	
Pour la sauvegarde du théâtre des bleus	Monsieur	MARTY	Anthony	Président	26 rue du Bourg 55000 BAR LE DUC	animation d'Halloween pour les enfants	01-nov	10 au 12 novembre	VIDEO	Ecran valise	4x3 m	562 €	80 €	1	80	1	80	380
									EXPOSITION	Grille d'exposition		36 €	10 €	10	100	1	100	
Pour la sauvegarde du théâtre des bleus	Monsieur	MARTY	Anthony	Président	26 rue du Bourg 55000 BAR LE DUC	forum sur l'histoire du théâtre des bleus	18 et 19 novembre	16 au 20 novembre	SCENIQUE	Traverse pour pied d'éclairage	ASD BA50	11 €	5 €	10	50	1	50	404
									VIDEO	Vidéo-projecteur	Hitachi CPX 1250	1 738 €	180 €	1	180	1	180	
									VIDEO	Ecran TV	Mitsubichi (32 pouces)	501 €	50 €	1	50	1	50	
									VIDEO	Lecteur DVD	TEAC DV 3000S	112 €	8 €	3	24	1	24	
Lycée Poincaré	Monsieur	DIEBLING	Lionel	Attaché principal	1 place Paul Lemagny 55000 BAR LE DUC	remises de diplômes	10 au 24 novembre	8 au 27 novembre	SCENIQUE	Escalier	Europodium (Hauteur variable)	115 €	15 €	1	15	2,5	37,5	37,5
AFPAN l'or vert	Monsieur	FOUBNEL	Régis	Président	2A place Auguste Lebon MONTIERS EN DER	festival des photos de Montiers en Der	16 au 19 novembre	2 au 22 novembre	EXPOSITION	Grille d'exposition		36 €	10 €	100	1000	2	2000	2000
UNEC 55	Madame	SARAIVA	Rosa	Présidente			27-nov		SCENIQUE	Podium	Husson 1,5x1,5m	72 €	7 €	20	140	1	140	140
LA TRAM V	Monsieur	MAUBARET	Jean-Louis	Président	25 rue Saint Jean 55000 LISLE EN RIGAUT	La Tram V (course à pieds)	17-déc	14 au 19 décembre	SONORISATION	Enceinte (amplifié)	Yamaha MSR 400	184 €	25 €	2	50	1	50	570
									SONORISATION	Enceinte (amplifié)	HK Dart	391 €	20 €	2	40	1	40	
									SONORISATION	Console son	Soundcraft LX 71	565 €	80 €	2	160	1	160	
									SONORISATION	Micro main HF	Sennheiser EW135 G3	322 €	40 €	2	80	1	80	
									VIDEO	Vidéo-projecteur	Hitachi CPX 1250	1 738 €	180 €	1	180	1	180	
									VIDEO	Ecran valise	2,40x1,80m	314 €	45 €	1	45	1	45	
SONORISATION	Lecteur CD	Sony CDP-XE370	72 €	15 €	1	15	1	15										

## **SERVICE COORDINATION ET QUALITE DU RESEAU ROUTIER (13630)**

### **CONVENTIONS RELATIVES A DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE DIVERSES COMMUNES.**

#### **DELIBERATION DEFINITIVE :**

#### **Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à adopter des conventions de superposition de gestion sur le territoire de diverses communes en agglomération,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

#### **Après en avoir délibéré,**

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions suivantes, relatives à des travaux de voirie sur le territoire de ces communes et l'ensemble des pièces s'y rapportant :

1. **Commune de Briulles-sur-Meuse** – RD 164 du PR 5+024 au PR 5+050 côté droit et RD 123 du PR 18+241 au PR 18+420 rue Andrée Maginot côté droit (dans la continuité de la RD 164) – Aménagement de trottoirs ;
2. **Commune de Revigny-sur-Ornain** – RD 995 du PR 6+570 au PR 6+660 côté gauche, Place de la Gare/Avenue du XVème Corps – Suppression de la voie d'accès à la Rue du Dépôt, dans le but de sécuriser la sortie des véhicules d'intervention du centre de secours, par la réduction de la largeur de chaussée et aménagement du trottoir

## **SERVICE CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES MUSEES (13340)**

### **MISE EN VALEUR D'UN ITINERAIRE DONZELLI DANS LE CADRE DU CENTENAIRE DE LA RECONSTRUCTION EN 2019**

#### **DELIBERATION DEFINITIVE :**

Vu le présent rapport soumis à son examen relatif à la mise en valeur d'un itinéraire Donzelli,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

#### **Après en avoir délibéré,**

- Prend acte du programme de valorisation des œuvres de Duilio Donzelli,
- Décide de procéder à l'individualisation des dépenses à hauteur de 130 000€ sur l'AP 2018-1 EXPOSCULT
- Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter les cofinanceurs potentiels (GIP « Objectif Meuse », Etat, Région ...) pour accompagner l'opération, et à engager le Département sur fonds propres à défaut d'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées.

**MODIFICATION DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA MISE EN PLACE DE PLUi**

**DELIBERATION DEFINITIVE :**

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen tendant à se prononcer sur l'évolution du régime d'aide départemental en faveur de la mise en place de PLUi,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

**Après en avoir délibéré,**

- Adopte ce nouveau dispositif d'aide pour l'élaboration de PLUi selon les modalités ci-jointes en annexe.

## DISPOSITIF D' « AIDE A LA MISE EN PLACE DE PLUi» (ANNEXE)

### Les modalités sont les suivantes :

- Bénéficiaires : Structures intercommunales
- Nature des dépenses : Élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.
- Taux d'intervention : Taux de 40% maximum
- Montant de la dépense éligible : il est établi selon 3 catégories prenant en compte des seuils de population des EPCI et comme précisé ci-dessous :

<i>Population couverte par le PLUi</i>	<i>moins de 8 000 habitants</i>	<i>plus de 8000 habitants et moins de 20 000 habitants</i>	<i>plus de 20 000 habitants</i>
Dépense éligible	40 000 €	50 000 €	70 000 €

-Un premier acompte d'un montant de 30% de la subvention pourra être versé en cours de procédure à l'issue de l'étape d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

-Le paiement du solde de l'aide départementale sera effectué sur présentation d'un dossier bien avancé, à savoir au stade de l'arrêt du PLU-i.

-La somme des aides publiques ne pourra excéder 80% de la dépense subventionnable.

**COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES 2016 DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'INTERET DEPARTEMENTAL MEUSE TGV**

**DELIBERATION DEFINITIVE :**

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'approbation du compte rendu annuel d'activités 2016 de la concession d'aménagement de la zone d'intérêt départemental Meuse TGV confiée à la SEBL,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date des 17 Décembre 2015 et 22 septembre 2016,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

**Après en avoir délibéré,**

Décide :

- de prendre acte du budget global actualisé de la concession d'aménagement de la zone d'intérêt départemental Meuse TGV arrêté au 31/12/2016 comme suit :

	REALISATION au 31/12/2016 TTC	BILAN GLOBAL ACTUALISE TTC	BILAN GLOBAL ACTUALISE HT
DEPENSES	284 154 €	1 737 116 €	1 485 548 €
RECETTES	510 257 €	1 731 918 €	1 485 548 €
<i>Dont participation</i>	501 106 €	801 106 €	667 588 €
<i>Dont subvention GIP</i>	8 990 €	262 532 €	261 034 €

- d'approuver le compte rendu annuel d'activité (CRAC) 2016 de l'opération ainsi que l'étude financière ci-annexés,
- d'approuver l'avenant n°3 et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer,
- d'approuver l'augmentation du prix de cession des parcelles de 10 € HT / m<sup>2</sup> à 12 € HT / m<sup>2</sup>,
- d'accorder une participation complémentaire de 300 000 € à la SEBL conformément à l'avenant n°3,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.



## Z.I.D. MEUSE TGV

# COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC)

## NOTE DE CONJONCTURE

### ANNEE 2016

Etablie le : 12 Octobre 2017

---

# Z.I.D. MEUSE TGV

---

## **NOTE DE CONJONCTURE**

### **CRAC 2016**

#### **I- Présentation générale administrative**

Par traité de concession du 4 août 2014, entré en vigueur le 13 Août 2014, le Département de la MEUSE a confié à la SEBL l'aménagement de la Z.I.D. MEUSE TGV, soit :

- L'acquisition du foncier ;
- La réalisation des études pré-opérationnelles (DLE, PA, cas par cas, Techniques) ;
- La réalisation des travaux d'Aménagement ;
- La commercialisation des parcelles aménagées ;

La durée de la concession est fixée à cinq ans soit un terme le 4 Août 2019.

Avenants

#### **II-Etat d'avancement de l'opération – Réalisation au 31/12/2016**

##### **1. Données générales**

La Zone MEUSE TGV est située à proximité de la gare SNCF MEUSE TGV, sur la Commune des Trois Domaines (Issoncourt).

Portant sur une superficie de 7 Ha, elle a pour objectif d'accueillir des entreprises axées sur la Recherche et le Développement, l'Industrie et les services.

##### **2. Etat des réalisations de l'exercice 2016:**

Courant de l'exercice 2016, SEBL a procédé à :

- Mise en place d'un Permis d'Aménager modificatif ainsi que les constats d'affichage ;
- La réalisation d'un nouveau DCE ;
- Une nouvelle consultation de travaux
- La réalisation d'essais d'infiltration pour le dimensionnement des équipements de la zone ;

### **3. Eléments financiers au 31/12/2016 :**

#### **3.1. Les principaux postes des dépenses et montants (en € TTC) :**

##### **A— Etudes**

Des dépenses à hauteur de **1 525 €** correspondant à des honoraires d'études de sol.

##### **B — Foncier**

Aucune dépense n'a été engagée pour ce poste.

##### **D — Aménagement / Honoraires techniques**

Le montant des dépenses pour ce poste correspond à :

- Assurance RC (14 €) ;
- Honoraire de Maîtrise d'œuvre (17 040 €) ;
- Etudes Techniques pour l'arrivée d'un industriel (10 872 €)
- Mission SPS (674 €)

**Le montant total des dépenses de ce poste s'élève à 28 600 € TTC.**

##### **E - Frais divers**

Des dépenses relatives à la fourniture et pose d'un panneau de commercialisation (3 404 €), aux honoraires de géomètre (26 676 €), à des frais de publicité (864 € TTC) et des impôts et taxes (85 €) ont été engagées, soit un montant total de **31 029 €**.

##### **F - Frais généraux**

SEBL a perçu au cours de l'exercice 2016 une rémunération d'un montant de **9 703 €**.

##### **G - Frais Financiers**

Les Frais financiers supportés par l'opération courant l'année 2016 s'élève à **891 € TTC**.

**Le montant total des dépenses de l'exercice 2016 s'élève à 71 748 € TTC.**

#### **3.2. Les principaux postes des recettes et montants :**

##### **I – Produits financiers**

L'opération a généré des produits financiers pendant l'exercice 2016 à hauteur de **84 €**

##### **K – Subventions**

Un montant de **8 990 €** a été perçu par l'opération correspondant à une partie des subventions GIP au regard des dépenses justifiées.

## L – Participations

Une participation permettant la réalisation des équipements publics, d'un montant de **281 106 € TTC** a été versée par le Département de la MEUSE le 9 Décembre 2016. A la date du 31/12/2016, le montant total des participations du concédant perçues est de **501 106 € TTC**.

### 3.3. La trésorerie au 31/12/2016 :

Le solde de trésorerie au 31/12/2016 est de **235 647 €**.

## 4. Comparaison entre le prévisionnel et le réalisé :

Le prévisionnel pour l'exercice 2016, établi dans le cadre du CRAC 2015, n'a pas été totalement respecté. Dans le cadre d'une éventuelle implantation de la société INESA sur le site, sur demande du Département, la SEBL a repris le permis d'aménager et relancé une consultation de Travaux. De plus, des levés topographiques complémentaires ont dû être réalisés et une étude de faisabilité a été engagée pour la future implantation.

## III - Bilan — synthèse des éléments financiers

### Tableau récapitulatif

	Bilan global actualisé en € TTC	Bilan global Actualisé en € HT
Dépenses	1 737 116 €	1 485 548 €
Recettes	1 731 918 €	1 485 548 €
Dont Participations	801 106 €	667 588 €
Dont GIP	262 532 €	261 034 €

## IV - Perspectives de l'exercice à venir et ultérieurement

### 1. Les perspectives 2017

La consultation des travaux a mené une attribution des lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : VRD à COLAS Est pour un montant de 947 204.60 € HT
- Lot 2 : Espace Vert KEIP pour un montant de 127 599.75 € HT

Les travaux de la première phase ont été réalisés au premier semestre 2017 et réceptionnés le 12/06/17.

Afin de permettre aux usagers du TGV d'accéder à la zone, et en accord avec le Département de la Meuse, SEBL et l'architecte de la zone (INSITU) prendront contact avec la SNCF, courant de l'année 2017, afin d'échanger sur la faisabilité de la liaison piétonne entre la Gare et la zone. Cette liaison piétonne doit être en service pour l'ouverture du bâtiment de la S2I courant de l'été 2018.

Il est à noter que, dans le cadre de la concession, la SEBL a fait réaliser les études de ce

cheminement, sans que le coût de ces travaux ne soit pris en compte dans le bilan.

## **1.1. Aspects opérationnels:**

### **1.1.a DEPENSES**

L'année 2017 comportera la réalisation :

- Des frais d'acte et de procédures pour un montant de **500 € TTC** ;
- De travaux à hauteur de **659 681 € TTC** correspondant :
  - A la viabilisation partielle de la Zone permettant à la CCI de construire son bâtiment d'affaires: **649 581 € TTC**.
  - Des études de Maîtrise d'œuvre pour un montant de **10 000 € TTC**.
  - Des Frais d'Assurances à hauteur de **100 € TTC**.
- De Frais divers pour un montant de **7 740 € TTC** :
  - Des frais de publicité : **2 400 € TTC** ;
  - Des frais de Tirage, Honoraire de Géomètre, publicité et des impôts et taxes : **5 340 € TTC** ;
- Des frais Généraux à hauteur de **39 786 € TTC** ;
- Des Frais Financiers à hauteur de **10 036 € TTC** ;

**Le montant prévisionnel total des dépenses pour l'exercice 2017 est de 717 743 € TTC.**

### **1.1.b RECETTES**

En termes de recettes, il est provisionné :

- La cession à la société immobilière d'investissement Meuse TVG de l'emprise nécessaire à la réalisation de son bâtiment d'affaires, à hauteur de **113 388 € TTC** ;
- Une partie de la subvention GIP à hauteur de **119 302 €** correspondant aux travaux de viabilisation, les missions de MOE réalisées et les honoraires de géomètre ;

**Le montant prévisionnel total des recettes pour l'exercice 2017 est de 232 690 € TTC.**

## **1.2. Aspects financiers:**

***Participations : Le montant total des participations voté s'élève à 501 106 € TTC***

Le montant des participations a été versé en totalité par la collectivité concédante, au 31/12/16 conformément à l'article 26.1 du traité de concession et ses avenants n°1 et n°2.

Au regard de l'augmentation du coût des travaux et des études, il est proposé à la collectivité d'augmenter la participation de **300 000 € TTC**.

Ce qui porte le montant total des participations à hauteur de **801 106 € TTC**.

L'échéancier de versement du solde de la participation est :

- 2018 : 150 000 € TTC
- 2019 : 150 000 € TTC

Il est proposé l'avenant n°3 au traité de concession, afin d'acter ce nouveau montant ainsi que les échéances de versement du solde de la participation.

#### **Mobilisation de trésorerie :**

Une mobilisation de trésorerie à hauteur de **300 000 € TTC**, sera réalisée sous forme de ligne de trésorerie en 2017.

#### **Cessions :**

Afin de palier à l'augmentation des dépenses, il est proposé d'augmenter le prix des cessions de 10 € HT/m<sup>2</sup> à 12 € HT/m<sup>2</sup>.

#### **Solde prévisionnel de trésorerie pour 2017**

Le solde prévisionnel de trésorerie fin 2017 est estimé à **- 16 341 €**.

### **V- Décisions à acter par le concédant**

#### **1. Financier**

- Approbation du bilan de l'opération

	Réalisation au 31/12/2016 en € TTC	Bilan global actualisé en € TTC	Bilan global Actualisé en € HT
Dépenses	284 154 €	1 737 116 €	1 485 548 €
Recettes	510 257 €	1 731 918 €	1 485 548 €
Dont Participations	501 106 €	801 106 €	667 588 €
Dont GIP	8 990 €	262 532 €	261 034 €

#### **2. Contractuel**

Régularisation par un Avenant n°3 au traité de concession, afin d'acter le nouveau montant des participations à hauteur de 801 106 € TTC ainsi que les échéances de versement, du solde restant à être versé arrêté comme suit :

- 150 000 € TTC: 1<sup>er</sup> Semestre 2018
- 150 000 € TTC: 1<sup>er</sup> Semestre 2019

#### **3. Aspect opérationnel**

Il est acté que le prix de cession des terrains passe de 10 € HT / m<sup>2</sup> à 12 € HT / m<sup>2</sup>.

Il est acté également la diminution de la masse des travaux d'environ 100 K€ HT (suppression des Gabions et géonatte dans bassin).



Intitulé	Bilan 2015	Bilan		Réalisé	Fin 2015	2016	2017	2018	2019	Au delà
	Approuvé	HT	TTC	Total	Année	Année	Année	Année	Année	
<i>Reste à régler</i>										
<b>TRESORERIE PERIODE</b>										
<i>Frais &amp; Produits financiers</i>	-21 662			29 011		29 011	-29 011			
<b>TRESORERIE CUMUL</b>				235 647	-3 324	238 971	-251 953	123 420	-163 430	62 589
<b>QUANTITES (0,00)</b>						235 647	-36	50	486	-5 701
<b>B03 ACQUISITIONS CONCEDANT</b>		69 767	69 767				-16 341	107 028	-56 888	
<b>RATIOS</b>										



**MODIFICATION DU BAREME DES PRESTATIONS DU PARC DU 01/01/2018 AU 30/04/2018**

**DELIBERATION DEFINITIVE :**

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à approuver les modifications du barème 2017-2018 des prestations réalisées par le Parc départemental pour les autres services du Département,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

**Après en avoir délibéré,**

- Approuve les modifications du barème 2017-2018, jointes à la présente délibération, des prestations réalisées par le Parc départemental pour les autres services du Département ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les modifications du barème 2017-2018.

# Barème 2017-2018

Valable du 01/05/2017 au 30/04/2018

Modifications applicables à compter  
du 01/01/2018

## LOCATION

Les modifications du barème ne portent que sur les indications encadrées  
Les termes fixes de location sont facturables mensuellement (termes annuels divisés par 12)

CATEG. D'ENGINS	DESIGNATION DES ENGINS	TERME FIXE ANNUEL	TERME VARIABLE Km ou heure	TERME MONOME Km ou heure
AAA	Berline de liaison: type R5, Twingo, Clio ou équivalent	2 004.00	0.15	0.26
BJE	Camion 13 et 15 T	13 092.00 soit 1 091.00/mois	0.65	1.46
FBE	Porte-outil avant et arrière type V.S.V. pour une utilisation de 850 heures	56 004 €	35.00	
EPO	Blowpatcher (à la tonne répandue) avec dégoudronnant nécessaire au nettoyage journalier	23 400.00	95.00	

### MATERIELS VH

BLE	Camion 19 T (y compris radio)	8 520.00	1.05	
BME	Camion 26 T (y compris radio)	8 520.00	1.05	
DLA	Etrave	120.00		
DLL	Lame pour camion de PTAC supérieur ou égal à 19 T	900.00		
DLJ	Lame pour camion de PTAC inférieur ou égal à 15 T	700.00		
DMJ	Saleuse portée jusqu'à 4 m <sup>3</sup> avec ou sans kit saumure	3 700.00		
DML	Saleuse portée de 5 à 7 m <sup>3</sup> avec ou sans kit saumure	4 900.00		

## VENTE DE MARCHANDISES

DESIGNATION DES PRODUITS	UNITE	PRIX UNITAIRE
<b>des prestations associées aux cartes accréditives (péage, lavage, parking ...)</b> : prix du fournisseur		
<b>Refacturation de carburant sur carte accréditive</b> : prix du fournisseur plus les frais de gestion du magasin		
<b>Refacturation de carburant sur stock parc</b> : prix moyen pondéré plus les frais de gestion du magasin		

# Actes de l'Exécutif départemental

## DIRECTION DU PATRIMOINE BATI

### ARRETE DU 21 DECEMBRE 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE AU DIRECTEUR DU PATRIMOINE BATI AUX FINS DE DEPOSER PLAINTE SUITE A L'INCENDIE DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DESAFFECTEE DE MONTIERS SUR SAULX DU 12 DECEMBRE 2017

#### **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3221-10-1 et L 3221-3,

VU la délibération du Conseil départemental du 23 mars 2017 portant notamment délégation au Président du Conseil départemental, pour toute la durée de son mandat, d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui en matière civile, pénale ou administrative, dans les actions au fond ou en référé,

VU l'arrêté d'organisation des services du Département de la Meuse,

#### **ARRETE**

##### **ARTICLE 1 :**

Délégation est donnée à **Mme Mélissa MARCHAND**, Directeur du patrimoine bâti, aux fins de déposer plainte auprès des services de gendarmerie suite à l'incendie du 12 décembre 2017 de la brigade de gendarmerie désaffectée sise 2 Chemin de la Forge à Montiers-sur-Saulx.

**ARTICLE 2 :** M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Claude LÉONARD  
Président du Conseil départemental

Bar-le-Duc, le 21 décembre 2017



**Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :**

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

**Imprimeur :** Imprimerie Départementale  
Place Pierre-François GOSSIN  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Editeur :** Département de la Meuse  
Hôtel du Département  
Place Pierre-François GOSSIN  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Date de parution :** 22/12/2017

**Date de dépôt légal :** 22/12/2017